

Corporation cantonale

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT

99^e séance du 14 juin 2025
99. Sitzung vom 14. Juni 2025

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications du Président
3. Approbation du procès-verbal de la 98^e séances du 14 décembre 2024
4. Assermentations de trois nouveaux délégués
 - a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de :
 - Mme Nicole Monney, représentante des délégués pour les agents pastoraux laïcs, en remplacement de Eliane Quartenoud
 - M. Valentin Rudaz, représentant des délégués pour les agents pastoraux laïcs, en remplacement de M. Jan Bartelsen
 - M. Michel Vorlet, représentant des délégués du Cercle 10, en remplacement de M. Marc Corminboeuf
 - b) Assermentation.
5. Élection de la nouvelle secrétaire de l'Assemblée
6. Élection d'un nouveau membre de la Commission de gestion
7. Création d'une nouvelle commission spéciale pour la révision du Règlement sur l'exercice des droits politiques ecclésiastiques
 - a) Explications du Conseil exécutif
 - b) Décision sur la création
 - c) Élection du Président et de 9 membres
8. Comptes 2024 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg
 - a) Rapport du Conseil exécutif
 - b) Rapport de la Commission de gestion
 - c) Entrée en matière
 - d) Discussion centre de charges par centre de charges
 - e) Approbation du projet d'arrêté
9. Rapport d'activité 2024 du Conseil exécutif
10. Révision partielle du Statut
 - a) Rapport de la Commission RFin
 - b) Position du Conseil exécutif
 - c) Entrée en matière
 - d) Discussion de détail
 - e) Vote
11. Divers
 - a) Dates de l'Assemblée 2026
 - b) Remerciements

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen des Präsidenten
3. Genehmigung des Protokolls der 98. Sitzung vom 14. Dezember 2024
4. Vereidigungen von drei neuen Delegierten
 - a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von:
 - Frau Nicole Monney, Vertreterin der Delegierten der Pfarreiseelsorgenden, als Ersatz von Frau Eliane Quartenoud;
 - Herrn Valentin Rudaz, Vertreter der Delegierten der Pfarreiseelsorgenden, als Ersatz von Herrn Jan Bartelsen
 - Herr Michel Vorlet, Vertreter der Pfarreien des Wahlkreises 10, als Ersatz von Herrn Marc Corminboeuf;
 - b) Vereidigung.
5. Wahl der neuen Sekretärin der Versammlung
6. Wahl eines neuen Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission
7. Schaffung einer Spezialkommission zur Revision des Reglements über die Ausübung der kirchlichen politischen Rechte
 - a) Ausführungen des Exekutivrates
 - b) Entscheid über die Schaffung
 - c) Wahl des Präsidenten und von 9 Mitgliedern
8. Rechnung 2024 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg
 - a) Bericht des Exekutivrates
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission
 - c) Eintretensdebatte
 - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle
 - e) Genehmigung des Beschlussentwurfes
9. Geschäftsbericht 2024 des Exekutivrates
10. Teilrevision des Statuts
 - a) Bericht der RFin Kommission
 - b) Stellungnahme des Exekutivrates
 - c) Eintretensdebatte
 - d) Diskussion Punkt für Punkt
 - e) Abstimmung
11. Varia
 - a) Versammlungsdaten 2026
 - b) Verdankungen

Présents : 50 délégués
Anwesend: 50 Delegierte

Excusés : 7
Entschuldigt: 7

Absents : 3
Abwesend: 3

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. Jean-Jacques Agbo, M. Eric Crausaz, M. Bernard Werro, M. Thomas Jungo, M. Michel Ramuz, Mme Gaby Rotzetter, M. Valentin Rudaz

Absents / Abwesend: Mme Geneviève Kaninda, M. David Reichmuth, M. Daniel Ruffieux

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Isabella Senghor, Bischöfliche Beauftragte für die deutschsprachige Bistumsregion, Mme Aurelia Dénervaud-Pellizzari, Adjointe de la Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, Collaboratrice du Service de la communication, Herr Bruno Boschung, Président des Exekutivrates, M. Benoît Sansonnens, Vice-Président du Conseil exécutif, M. Marc Joye, membre du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, Herr Anton Meuwly, Mitglied des Exekutivrates, M. David Neuhaus, Secrétaire général, Mme Corinna Timm, Interprète, Mme Nathalie Lehmann, Secrétaire de l'Assemblée, M. Dominique Golliard, comptable, Mme Johanna Fasel, secrétaire, Mme Marie Georges, Secrétaire

Invités / Gäste: -

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Mme Anne-Elisabeth Nobs, conseillère synodale à l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg, M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israéliite de Fribourg, M. Cyril Duruz, économiste diocésain

La séance est ouverte à 8.00 heures.

Die Sitzung wird um 8.00 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Sehr geehrte Damen und Herren, liebe Delegierte, sehr geehrter Herr Bischoff, Mesdames et Messieurs, chers amis, Monsieur le Président, chers membres du Conseil exécutif (CEX) et de l'Assemblée, es freut mich, sie alle heute hier in Pérolles zu begrüßen, zu unserer Versammlung vor der Sommerpause.

Ich werde wie üblich die Versammlung in zwei Sprachen durchführen, alternierend Deutsch und Französisch. On a pris la bonne habitude d'alterner les langues selon les différents points, ce qui facilite le travail des traductrices, mais aussi le vôtre. Comme ça vous savez quand vous pouvez mettre le casque. Das ist ein bisschen einfacher Punkt für Punkt. Ansonsten ist Jede und Jeder frei in der Sprachwahl, und man darf auch die Sprachen alternieren während der Versammlung.

Ich entschuldige folgende Personen für die heutige Sitzung: Herr Michel Ramuz, Pater Jean-Jacques Agbo, Frau Gaby Rotzetter, Herr Thomas Jungo, Herr Valentin Rudaz, Herr Eric Crausaz und Herr Bernard Werro.

Ebenfalls entschuldigt unter den eingeladenen Gästen haben sich Frau Anne-Elisabeth Nobs, Vertreterin der reformierten Kirche, Herr Claude Nordmann, Präsident der israelitischen Kultusgemeinde Freiburg und Herr Cyril Duruz, Diözesanökonom.

Wir haben hingegen die grosse Freude heute unter uns den Diözesanbischof, Herr Charles Morerod, zu begrüßen. Ich freue mich ganz besonders, dass Sie heute zu uns kommen konnten, Monseigneur. Und wir haben das, gemäss unserer Gewohnheit so gemacht, dass das Eröffnungsgebet von Ihnen gemacht wird, was natürlich besonders schön ist. Ich bitte Sie ganz herzlich nach vorne ans Rednerpult

mit Mikrofon zu kommen. Ganz herzlich willkommen in der Versammlung der katholischen kirchlichen Körperschaft, Herr Bischof.

Monseigneur Charles Morerod. Vielen Dank Herr Präsident, es ist eine Freude ein bisschen mit euch zu sein. Je vous avoue que je ne vais pas rester très longtemps, non pas que je trouve inintéressant de vous rencontrer mais je dois aller ensuite au CCRFE pour la remise des diplômes et la messe et ensuite aller célébrer une confirmation à Schmitten.

En ce qui concerne la prière, je vais commencer par vous lire un petit extrait de l'évangile du jour.

Ne jure pas par ta tête, car tu ne peux rendre un seul cheveu de tes cheveux blanc ou noir. Je me sens parfois concerné par la parole de Dieu. Que ta parole soit un oui si c'est oui, non si c'est non, ce qui vient en plus, vient du mauvais.

Nous pouvons nous inspirer de cela aussi dans notre rencontre.

Ich muss anerkennen, dass ich mich auf Französisch vorbereitet habe. Es tut mir ein bisschen Leid, aber ich weiss auch etwas. Die Deutschsprachigen verstehen besser Französisch als das Gegenteil und es ist für uns Französischsprachige schade.

Il y a eu plusieurs assemblées de synode au cours des mois et années passées. Il y a une prière prévue pour être lue au début du synode, car on demande au Saint-Esprit d'être au milieu de nous lors de nos rencontres. C'est la raison pour laquelle je vais lire cette prière du synode.

*Nous voici devant Toi, Esprit Saint;
en Ton Nom, nous sommes réunis.
Toi notre seul conseiller,
viens à nous,
demeure avec nous,
daigne habiter nos cœurs.
Enseigne-nous vers quel but nous orienter ;
montre-nous comment nous devons marcher ensemble.
Nous qui sommes faibles et pécheurs,
ne permets pas que nous provoquions le désordre.
Fais-en sorte,
que l'ignorance ne nous entraîne pas sur une fausse route,
ni que la partialité influence nos actes.
Que nous trouvions en Toi notre unité,
sans nous éloigner du chemin de la vérité et de la justice,
en avançant ensemble vers la vie éternelle.
Nous te le demandons à Toi,
qui agis en tout temps et en tout lieu,
dans la communion du Père et du Fils,
pour les siècles des siècles, Amen.*

M. le Président. Je remercie beaucoup notre Évêque pour cette prière d'ouverture. C'était la prière synodale, das Synodalgebet. Synode bedeutet immer auch Austausch, Gespräch, und ich habe darum Bischof Charles mit Freude dazu eingeladen, einige Worte an uns zu richten. Es ist für uns sehr wichtig, dass Sie an die Versammlung der kirchlichen Körperschaft kommen konnten. Ich weiss, Ihre Agenda als Bischof und Oberhirte des Bistums ist immer übevoll. Gerne darf ich Ihnen darum noch einmal das Wort geben, um sich an die Versammlung zu richten.

Monseigneur Charles Morerod. Danke. Synode bedeutet eigentlich, dass wir zusammen gehen. Wir sind auf demselben Weg, wir bewegen uns. Und es ist auch gut zu sehen, dass wir uns bewegen können

oder vielleicht müssen. Jetzt werde ich nur auf Französisch sprechen, aus dem Grund, den ich bereits erwähnt habe, die Französischsprachigen verstehen Deutsch weniger gut als das Gegenteil.

Je l'ai déjà dit et écrit, mais je le répète, car je trouve que ça vaut la peine, étant donné que tous ne savent pas ce que je dis tout le temps, et c'est normal. J'ai constaté quelque chose dans mon existence. C'est qu'en fait, selon toute probabilité médicale attestée par des professeurs de médecine, je ne devrais plus être vivant. Et je ne peux plus, comme avant, me dire tout simplement, il y aura des changements, ils viendront petit à petit, je verrai bien ce qu'il se passe. Il faut parfois que j'observe la nécessité d'un mouvement. Je vous cite quelques expériences qui éclairent ce que je viens de dire, sur des points négatifs, puis aussi positifs. En fait c'est un mélange des deux, c'est normal, c'est la vie. Quelques exemples.

Je donne des éclairages un peu de l'extérieur.

J'ai rencontré un évêque hollandais qui m'a dit : dans mon diocèse, il y a plusieurs dizaines de désacralisations d'églises chaque année. On ne peut pas faire autrement.

J'ai rencontré un évêque français, du coup voisin de chez nous, limitrophe de ce diocèse, qui disait : « en dix ans on a passé de 125 prêtres à 23. Je pense qu'on aurait pu anticiper ».

A cela s'ajoute, que dans cette situation, les gens ont de moins en moins envie de travailler pour l'Eglise. Parce que, quand on a l'impression qu'on est en train d'essayer de sauver les meubles, ce n'est pas très motivant pour attirer des vocations, qu'elle soit laïque ou de prêtre.

D'ailleurs je prends deux exemples que vous connaissez en partie. Quand l'Abbé Jean Glasson était Vicaire épiscopal ici, il m'a dit : tu sais quand j'étais à Estavayer, j'avais un vrai problème de conscience, qui était d'envoyer les deux prêtres plus jeunes que moi célébrer la messe dans des villages parce que je savais qu'en se trouvant devant une église, dans laquelle 5 personnes s'amassaient au fond en ne disant rien, cela mettrait en danger leurs vocations.

Était présent à cette rencontre l'abbé Pascal Destieux, qui était à l'époque Vicaire épiscopal à Genève, et qui a dit : moi tu sais, quand j'étais à Romont, c'était bien ma vocation qui était en danger, pour la même raison.

Et je comprends. J'ai raconté ça, il n'y a pas longtemps, il y a de cela dix jours, à deux prêtres, qui exercent leur ministère dans le canton de Fribourg. Et ils m'ont dit : tu sais moi j'ai déjà été tout seul dans une église. Évidemment ce n'est pas très motivant.

Et ce n'est pas partout comme ça. Il y a aussi des exemples dans le sens inverse. J'ai commencé par les points négatifs, comme ça vous serez contents d'entendre une ou deux choses positives.

Je ne vous cache pas que je suis confronté à pas mal de difficultés, notamment suite à certaines de vos décisions. Nous savons que si ne nous réduisons pas les effectifs à l'Évêché, nous pourrions fermer dans une année. Pour l'instant ça va bien, car le canton de Fribourg est subventionné par les églises pauvres de Neuchâtel et Genève. L'impact, je le vois bien, me trouvant dans une structure en sous-effectif, et je vais vous dire ce qu'on y fait. Quand je suis sorti de convalescence et qu'on m'a dit de reprendre lentement, je n'ai pas eu un jour de congé pendant six mois, car il faut quand même faire quelque chose quand on a trop peu de monde avec plein de travail.

Quand je suis devenu évêque, il n'y avait pas d'archiviste du tout à l'Évêché. L'étude de Zurich sur les abus sexuels a pointé notre diocèse du doigt, en disant les archives sont sous-développées. Et évidemment avec ça on n'arrive pas à étudier cette question suffisamment bien. Évidemment ils ont été dans les archives des diocèses alémaniques. C'est vraiment un autre monde. Maintenant qu'on a un archiviste, c'était trop peu et la FEDEC vaudoise, voyant l'urgence du problème, nous a elle-même, par ses contributions, payé une deuxième archiviste. Et c'est ce qu'ils font encore. Je relève quand même des aides bienvenues.

Quand je n'étais pas évêque, je me demandais ce qui se passait dans un évêché. Et donc je peux tout à fait imaginer que c'est votre cas aussi. En fait je ne me le demandais pas parce que ça ne m'intéressait

pas. Maintenant, j'ai remarqué que nous devons rendre un ensemble de services qui a aussi un impact sur vous.

Par exemple, pour que vos paroissiens puissent se marier en dehors de Suisse, et il y en a beaucoup, si on ne remplit pas les papiers suffisamment tôt, le mariage ne peut pas être célébré, ce qui nuit ensuite un peu à l'ambiance ici. Nous devons tenir des archives, je l'ai déjà dit. Il y a des choses que vous ignorez, comme l'augmentation étonnante de demandes d'exorcisme, plus ou moins justifiées. C'est sur nous que ça tombe. Toute une série de procédures, de surveillance de fondations, de coordination etc. En fait si on ne les centralise pas, on ne peut pas complètement les décentraliser dans les cantons parce que vous n'avez pas le droit de faire certaines choses, mais en outre ça serait moins efficace. Je pense que nous devons revoir notre manière de fonctionner, aussi au plan économique. Pour moi c'est une nécessité simple de survie. Mais je vois des possibilités pour faire des économies, y compris d'ailleurs en nommant moins d'agents pastoraux. Puisque finalement pour qu'il y en ait, il faut que je les nomme. J'ajoute qu'il est plus facile d'en nommer moins que de les désolidariser entre eux en créant des différences internes qui peuvent augmenter les tensions déjà présentes parfois.

Maintenant sur ces considérations, qui ne sont pas totalement positives, mais je crois réalistes, et que je dois dire honnêtement, je vais donner quelques exemples plus positifs.

Je constate, avec une grande joie, l'augmentation de la découverte de la foi chez beaucoup d'adultes. Ce n'est pas qu'en Suisse, dans quelques pays voisins aussi. Et je peux même vous chiffrer un peu ça. En 2012, la première fois que j'ai dû célébrer la confirmation pour des adultes, évidemment avec joie, il y en avait une pour le diocèse, avec une centaine de confirmands adultes. Il y en a toujours quelques-uns qui étaient aussi confirmés dans les unités pastorales. Plus, à cette époque comme maintenant, l'autre confirmation de cent adultes qui est celle d'une mission linguistique espagnole, italienne et portugaise de Genève qui représentait en gros la moitié des confirmands adultes dans le diocèse. Notez que maintenant il y en a plus ! Outre le fait qu'il y en a toujours dans les unités pastorales, entre le dimanche de Pentecôte et lundi, il y a eu la confirmation de 22 adultes pour les cantons de Fribourg et Neuchâtel, 70 pour le canton de Vaud et 70 pour le canton de Genève. Toujours sans compter les missions linguistiques de Genève et ceux qui sont un peu partout.

On remarquera quand même qu'il y en a moins dans les cantons de Fribourg et Neuchâtel, mais ce qui est aussi assez impressionnant et qui m'intrigue, c'est que j'ai lu leurs lettres, car ils écrivent des lettres. Je les ai rencontrés, c'est beau leurs lettres ! Mais je ne vous cache pas que quelque chose, et j'en ai pris conscience et qui a ce point-là m'a étonné, c'est qu'ils indiquent souvent précisément et de manière émouvante ce qui les a amenés à découvrir la foi. Et il n'y en a absolument aucun qui indique la vie de sa paroisse comme un motif de découverte de la foi, pas un seul. Notez que c'est ce que me dit l'Abbé Nicolas Glasson, responsable des séminaristes. C'est quand même assez frappant. On a constaté qu'à peu près la moitié repartent parce qu'ils ne trouvent pas une communauté vivante. C'est donc pour nous une sérieuse question. On a un peu diminué la proportion parce qu'on en a conscience depuis un certain temps.

Je rencontre assez régulièrement des étudiants de collèges qui viennent me voir parce qu'ils écrivent leur travail de maturité sur une question religieuse. Donc les gens sont activement intéressés quand même. Et c'est plutôt des étudiants fribourgeois, puisque les étudiants d'autres cantons, plus lointains, ne viennent pas tellement me voir, alors qu'ils habitent p.ex. la campagne genevoise ou neuchâteloise.

A une exception près, ces gymnasiens qui s'intéressent à la religion, m'ont tous dit : évidemment que je ne vais pas à l'église dans ma paroisse parce que je me retrouverais seul dans mon genre. Par contre ils vont parfois dans des lieux et se retrouvent avec d'autres dans leur genre. Et ces autres dans leur genre, ça peut vraiment être quelque chose.

Une journaliste, dont je ne pensais pas que je la verrais un jour à l'église, me dit : tu penses bien que je ne viens jamais ici ! Je fais comme tout le monde. Je vais à Notre-Dame ou à St-Joseph à Genève.

Ça semblait être une évidence. Je me suis dit, est-ce qu'on va longtemps continuer comme ça ? En fait on ne pourra pas, tout simplement. Par contre il y a ces pôles, Notre-Dame, c'est 20'000 hosties par mois. Là il y a du monde. J'ai été à la veillée pascale à Bulle. J'étais heureux de voir une église pleine et

vivante. A la fin du Covid, quand on a de nouveau pu mettre 50 personnes dans les églises, j'ai célébré une messe dimanche soir à la Cathédrale de Fribourg. Il y avait bel et bien 50 personnes et j'étais le plus vieux. Ça m'a frappé. Je n'étais pas encore habitué, mais petit à petit je vais m'habituer que je sois le plus vieux, enfin si je survis.

Donc je vois des motifs de joie et d'espérance et des motifs d'inquiétude. J'ai vu qu'à Paris on veut faire un synode local sur « comment gérer les nouveaux croyants ». Il y en a qui y arrivent, plus que chez nous, puisque ce phénomène est très vivant là-bas, mais il est vivant aussi chez nous. Comment les accueillir et nous inspirer de leur découverte de la foi pour vivre notre vie d'église ? Si on fait une chose pareille, je crois que ça vaudrait la peine. Mais ça pourrait amener des changements assez profonds.

Il est possible, si je survis, ce qui n'est pas sûr, car je suis un peu marqué par cette histoire (en outre le fait de ne pas avoir de jour de congé peut avoir un impact sur ma santé à terme), je pourrais encore être Evêque pendant dix ans ou un peu plus. Je me demande vraiment, si quelqu'un parmi nous pense qu'une assemblée comme celle-ci aura lieu de la même manière dans dix ans. Il y a quarante ans que j'entends ce genre de questions, mais là nous sommes dans une phase d'accélération. Si on veut simplement continuer ce genre de petites choses à gauche et à droite, l'église continuera à vivre. Et je fais confiance au Saint-Esprit.

Donc je vous remercie beaucoup, à part ça, d'être ici, car c'est généreux de votre part. J'ai bien l'impression qu'on peut faire quelque chose de plus stimulant lors d'une journée ensoleillée comme celle-ci. Il m'arrive de comprendre cela. Une fois j'étais à Vevey, entre la montagne et le lac, avant la procession d'entrée pour une confirmation, derrière les confirmands, et je regardais le lac et les montagnes et je me disais : je comprends qu'il y ait des gens qui n'ont pas envie d'être à l'église aujourd'hui. Notez que j'y allais volontiers. Merci d'être ici !

M. le Président. Merci beaucoup, Monsieur l'Evêque. Je vous remercie pour ces paroles synodales, en chemin. Es ist so: Unsere Kirche schreitet vorwärts, mit den Menschen und mit der Zeit. Vorwärtsschreiten tut man am besten gemeinsam, denn das ist wie beim Wandern. Gemeinsam ist der Weg weniger mühselig. Unser Bischof hat die Menschen erwähnt, die jetzt in den Bergen an der Sonne sind. Wir sitzen hier in der kühlen Aula der Ingenieurschule, und das ist auch nicht schlecht.

Un grand merci pour votre venue, Monseigneur. Je déclare la 99^e session de l'Assemblée de la CEC ouverte.

2. Communications du Président

2. Mitteilungen des Präsidenten

M. le Président. Je n'ai pas de communications particulières à faire, si ce n'est de dire que nous sommes actuellement 49 délégués présents. Notre Assemblée peut donc siéger valablement.

3. Approbation du procès-verbal de la 98^e séances du 14 décembre 2024

3. Genehmigung des Protokolls der 98. Sitzung vom 14. Dezember 2024

M. le Président. Sie haben das Protokoll der 98. Sitzung im Versand zur Einladung der heutigen Sitzung erhalten. Gibt es zum Protokoll Rückmeldungen?

Das ist nicht der Fall. Ich schlage darum vor, dass wir das Abstimmungssystem mit der Genehmigung testen: Approuvez-vous le PV de la 98^{ème} assemblée du 14 décembre 2024 ? Genehmigen Sie das Protokoll der 98. Plenarversammlung vom 14. Dezember 2024?

Veuillez appuyer sur les touches 1 (oui), 2 (non) ou 3 (abstention). Die Abstimmung ist eröffnet. Le vote est ouvert.

Die Abstimmung ist geschlossen. Vous avez approuvé le procès-verbal de la 98^{ème} séance à l'unanimité.

4. Assermentations de trois nouveaux délégués

4. Vereidigungen von drei neuen Delegierten

a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de :

- **Mme Nicole Monney, représentante des délégués pour les agents pastoraux laïcs, en remplacement de Eliane Quartenoud**
- **M. Valentin Rudaz, représentant des délégués pour les agents pastoraux laïcs, en remplacement de M. Jan Bartelsen**
- **M. Michel Vorlet, représentant des délégués du Cercle 10, en remplacement de M. Marc Corminboeuf**

a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von:

- **Frau Nicole Monney, Vertreterin der Delegierten der Pfarreiseelsorgenden, als Ersatz von Frau Eliane Quartenoud**
- **Herrn Valentin Rudaz, Vertreter der Delegierten der Pfarreiseelsorgenden, als Ersatz von Herrn Jan Bartelsen**
- **Herr Michel Vorlet, Vertreter der Pfarreien des Wahlkreises 10, als Ersatz von Herrn Marc Corminboeuf**

M. le Président. Nous avons eu l'une ou l'autre démission au sein de notre Assemblée ces derniers temps et avons le plaisir d'accueillir de nouveaux délégués parmi nous.

Il s'agit de Madame Nicole Monney, représentante des délégués pour les agents pastoraux laïcs, en remplacement de Madame Eliane Quartenoud. Et de Monsieur Michel Vorlet, représentant des délégués du Cercle 10, en remplacement de Monsieur Marc Corminboeuf. Le troisième nouveau délégué s'est excusé pour la session du jour. Je passe la parole au Président de la Commission des affaires juridiques, pour nous lire la décision sur la validation de ces candidatures.

M. Mario Amacker. Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Vize-Präsidenten, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte, sehr geehrte Mitglieder des Exekutivrats, sehr geehrte Frau bischöfliche Beauftragte, sehr geehrte Vertreterin des Bischofs, sehr geehrte Gäste, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich habe die Ehre und die Freude, Ihnen den Bericht der Rechtskommission vorzustellen, die gemäss Artikel 19 Absatz a des Reglements der Versammlung der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg (kkK) die Überprüfung der Wahl von Frau Nicole Monney, Herrn Valentin Rudaz und Herrn Michel Vorlet vorgenommen hat.

Frau Nicole Monney wurde als Delegierte der Seelsorgenden gem. Art. 52 Absatz e des katholischen Kirchenstatuts, zum Mitglied unserer Versammlung ernannt. Sie ersetzt Frau Eliane Quartenoud, die demissioniert hat. Frau Monney wohnt in Châtel- St-Denis und arbeitet als Pfarreiseelsorgerin.

Herr Valentin Rudaz wurde als Delegierter der Seelsorgenden gem. Art. 52 Absatz e des katholischen Kirchenstatuts, zum Mitglied unserer Versammlung ernannt. Er ersetzt Herrn Jan Bartelsen, der demissioniert hat. Herr Rudaz wohnt in Tifers und arbeitet als Seelsorger.

Herrn Michel Vorlet wurde als Delegierter des Wahlkreises 10 (UP Saint-Barnabé), gemäss Art. 54 Absatz e des katholischen Kirchenstatuts, zum Mitglied unserer Versammlung ernannt. Er ersetzt Herrn Marc Corminboeuf, der demissioniert hat. Herr Vorlet wohnt in Praratoud und ist auch Pfarreipräsident.

Die Überprüfung dieser drei Wahlen erfolgte anhand der Dokumente, die uns das Sekretariat der kkK zur Verfügung gestellt hat, wofür wir an dieser Stelle sehr herzlich danken.

Die drei Wahlen gaben keinen Anlass zu Bemerkungen.

Der Rechtsausschuss schlägt Ihnen daher einstimmig vor, die Wahl von Frau Nicole Monney, Herrn Valentin Rudaz und von Herrn Michel Vorlet für gültig zu erklären und sie in unserem Parlament herzlich willkommen zu heissen. Wir gratulieren Ihnen und wünschen ihnen viel Freude als Delegierte der katholischen kirchlichen Körperschaft.

M. le Président. Nous pouvons souhaiter une cordiale bienvenue par acclamation aux deux nouveaux délégués qui seront assermentés tout de suite. Je prie Madame Nicole Monney et Monsieur Michel Vorlet de venir devant pour l'assermentation.

b) Assermentation

b) Vereidigung

M. le Président. Je vais lire la formule de l'assermentation et lorsque je dis votre nom, vous levez la main droite et vous dites « je le jure » : « En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge. »

Mme Nicole Monney. Je le jure.

M. Michel Vorlet. Je le jure.

M. le Président. L'assermentation est ainsi terminée. Bienvenue au sein de notre Assemblée et beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

5. Élection de la nouvelle secrétaire de l'Assemblée

5. Wahl der neuen Sekretärin der Versammlung

M. le Président. Sie haben das vielleicht mitbekommen, vielleicht auch nicht. Vielleicht haben Sie sich gefragt, warum dieser Punkt hier auf der Tagesordnung steht. Wie sie wissen, greift unsere Versammlung auf die Dienste einer offiziellen Ratssekretärin zurück, die uns die Arbeit im Hintergrund wöchentlich, und natürlich vor und nach den Sitzungen der Versammlung, ermöglicht und erleichtert.

Unsere aktuelle Sekretärin, Frau Nathalie Lehmann, ist zurückgetreten und hat uns verlassen, aber nicht weit, denn Sie wird künftig für das Bistum arbeiten. Nathalie wird damit weiterhin für die katholische Kirche, nämlich für Bischof Morerod, arbeiten. Wir werden sie selbstverständlich am Ende der Versammlung gebührend verdanken.

Der Exekutivrat hat in einem regulären Ausschreibungs- und Auswahlprozess eine Nachfolgerin für Frau Lehmann gefunden. Ich habe die Freude, Ihnen heute die Nachfolgerin, Frau Johanna Fasel, vorstellen zu können. Unsere neue Ratssekretärin wird selbstverständlich auch andere Aufgaben innerhalb der kkK wahrnehmen. Liebe Johanna, Du darfst nach vorne kommen.

Die Spezifität ist, dass unsere Versammlung die Ratssekretärin in ihrer offiziellen Funktion wählen muss. Aber bevor wir sie wählen, möchte ich gerne Johanna das Wort übergeben, damit sie sich kurz vorstellen kann. Johanna, je te passe la parole.

Mme Johanna Fasel. Merci beaucoup. Bonjour, je m'appelle Johanna Fasel. J'ai 31 ans. Je suis mariée, j'ai une petite fille de 6 mois. Je suis originaire du canton du Valais, Isérables, pour celles et ceux qui situent. Ich wohne aber jetzt im Sensebezirk, in Alterswil. Mein Ehemann hat probiert mir den Senslerdialekt zu lernen. Ich hoffe, dass es nicht so schlecht klappt. Ich hoffe, dass ihr mich verstehen könnt. Je me réjouis d'ores et déjà de notre collaboration et nous aurons certainement l'occasion d'échanger quelques mots après l'assemblée. Ich freue mich auf unsere Zusammenarbeit.

M. le Président. Merci Johanna. Mesdames et Messieurs, je vous propose d'élire notre nouvelle secrétaire par acclamation. Johanna, Du hörst hier jetzt natürlich alles zum ersten Mal. Das mag

kompliziert scheinen, ist aber am Ende gar nicht so kompliziert. Genauso wie es auch der Bischof gesagt hat, n'est-ce pas? Bienvenue dans ta nouvelle fonction. [Applaudissements]

6. Élection d'un nouveau membre de la Commission de gestion

6. Wahl eines neuen Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission

M. le Président. Nous devons également procéder à un remplacement au sein de la Commission de gestion. La Présidence a reçu une candidature de valeur en la personne de Monsieur Hermann Hayoz. Ceci nous permet de repourvoir la place libérée au sein de la commission. Je remercie beaucoup Monsieur Hayoz pour sa disponibilité et vous propose également de l'élire par acclamation s'il n'y a pas d'objection.

Ganz herzlichen Dank für die zur Verfügungstellung für dieses wichtige Amt. Die Geschäftsprüfungskommission ist die Kommission, die einen Blick auf alles wirft, was wir hier tun, vor allem was der Exekutivrat macht, der im Hintergrund ganz fleissig arbeitet.

7. Création d'une nouvelle commission spéciale pour la révision du Règlement sur l'exercice des droits politiques ecclésiastiques

7. Schaffung einer Spezialkommission zur Revision des Reglements über die Ausübung der kirchlichen politischen Rechte

- a) **Explications du Conseil exécutif**
- a) **Ausführungen des Exekutivrates**

M. le Président. Das Reglement über die Ausübung der kirchlichen politischen Rechte ist ein besonders wichtiges Reglement. Es regelt, wie Sie in den Pfarreien ihre Mitglieder wählen, wie Sie Entscheide fällen. Und ich habe die Gelegenheit Herrn Benoît Sansonnens das Wort für einige Ausführungen seitens des Exekutivrats zu erteilen. Cher Benoît, je te passe la parole.

M. Benoît Sansonnens. Mesdames et Messieurs, sehr geehrte Damen und Herren, comme cela a déjà été annoncé par deux fois lors des assemblées de la CEC, le CEx souhaite simplifier nos dispositions réglementaires, en faisant usage de son droit d'initiative prévu à l'art. 41 du Règlement de l'Assemblée.

Le CEx a déjà élaboré 4 messages contenant des projets de règlements entièrement rédigés avec à chaque fois l'exposé de leurs motifs. Cela concerne le Règlement sur les paroisses (Reglement über die Pfarreien), le Règlement sur l'exercice des droits politiques ecclésiastiques (Reglement über die Ausübung der kirchlichen politischen Rechte), le Règlement concernant la procédure et la juridiction administratives ecclésiastiques (Reglement über die kirchliche Verwaltungsrechtspflege).

Im Einvernehmen mit dem Präsidium der Versammlung wurden diese verschiedenen Botschaften der Kommission für Rechtsfragen der kkK zur Konsultation vorgelegt. Da die Kommission jedoch in unserer Geschäftsordnung nicht das Vorrecht eines beratenden Gremiums hat, wurde sie unter Berücksichtigung der Personen, aus denen sie besteht, konsultiert. Sie wird der Versammlung nicht Bericht erstatten.

Selon l'art. 21 du Règlement de l'Assemblée, les projets portés à la délibération de l'Assemblée devraient en principe être étudiés préalablement par une commission spéciale. Le CEx est de l'avis que 3 de ses 4 messages peuvent entrer dans le principe d'exemption de la règle tant les modifications apportées ne constituent pas des réformes profondes mais des simplifications et mises à jour de bonne foi de dispositions dépassées. Par contre, en ce qui concerne le projet de règlement du CEx visant à modifier le Règlement sur l'exercice des droits politiques ecclésiastiques, le CEx entend le réformer en profondeur.

Bei den letzten allgemeinen Wahlen zu den Pfarreiräten, zur Versammlung der kkK und den Ergänzungswahlen zu den Pfarreiräten fungiert die Verwaltung der kantonalen Körperschaft als «SOS-Wahlhotline». Auch wenn sie diese Aufgabe mit Wohlwollen ansieht, fragt sie sich nach den Gründen,

die zu so vielen Fragen führen. Der Grund dafür ist einfach und offensichtlich: Unsere Vorschriften sind zu kompliziert. Es ist daher notwendig, sie zu vereinfachen, um die Wahlen für die Pfarreiverwaltungen, die mit ihrer Organisation betraut sind, verdaulich zu machen.

Dans les grandes lignes, le CEx entend proposer que les élections générales et complémentaires aux conseils paroissiaux aient lieu durant les assemblées paroissiales et non plus aux urnes. En effet, les paroisses étant avant tout des communautés de chrétiens, il apparaît évident au CEx que leurs élus soient acclamés en communauté, durant l'assemblée, à la manière d'une Landsgemeinde. Le mode de fonctionner serait ainsi similaire à celui d'une association élisant son Comité durant l'Assemblée générale : si vous faites partie d'une fanfare, d'un chœur ou d'un club de football, vous voyez clairement le processus que nous envisageons d'introduire.

Da diese Reform tiefgreifend ist, kann sie der Voruntersuchung durch eine Sonderkommission nicht entgehen.

Der Exekutivrat empfiehlt Ihnen daher, über die Einrichtung einer solchen Kommission zu entscheiden. Die Unterlagen können der Kommission vorgelegt werden, die morgen ihre Arbeit aufnehmen könnte. Der Exekutivrat wünschte, dass der Gesetzentwurf im März 2026 zur 1. Lesung vorgelegt wird.

Tous les projets de règlements du CEx représentent des changements qui deviennent urgents. Nos collègues conseillers paroissiaux attendent des simplifications et nous comptons sur l'efficacité de l'Assemblée et surtout de la commission spéciale, si elle est instituée, qu'elle travaille ainsi afin d'éviter plusieurs années de travaux.

Je vous remercie de votre attention.

b) Décision sur la création

b) Entscheid über die Schaffung

M. le Président. Un grand merci, cher Benoît, pour ces paroles introductives sur la création de la nouvelle commission.

Eine kleine Zwischenfrage. Es gibt scheinbar Probleme mit den Mikrofonen. Y a-t-il des problèmes avec les microphones ?

Mme Valentine Murith. Il y a des problèmes avec le fait que les gens eux-mêmes traduisent. Alors la pauvre traductrice elle ne traduit plus, puisque vous-même traduisez. On ne sait jamais si c'est de la traduction ou pas. Il faut choisir.

M. le Président. Donc il faut suivre un petit peu. Effectivement la pauvre traductrice ! Soyez rassurés que chacun fait de son mieux. Il faut juste respirer un peu. Écoutez, prenez chaque parole qui vient et suivez les débats. Le bilinguisme fait partie de notre fonctionnement, et si on ne comprend pas tout, ça ne devrait pas poser un problème, n'est-ce pas ? Comme tout système de communication, nous fonctionnons dans les limites de la nature humaine qui est la nôtre.

Wir sind bei Punkt 7). Es ist ein Punkt, den ich auf Deutsch einführe und abhandle, wie aus der Traktandenliste zu ersehen ist. Jede und Jeder ist jedoch frei in der Sprachwahl und auch frei, beide Sprachen abwechselnd zu verwenden.

Schaffung einer Spezialkommission zur Revision des Reglements über die Ausübung der kirchlichen politischen Rechte. Herr Benoît Sansonnens hat uns die Hintergründe dargelegt. Gibt es Fragen zur Schaffung dieser Kommission? Möchten Sie Wünsche anbringen oder haben Sie Rückmeldungen im jetzigen Stadion? Wir sind bei Punkt b). Y a-t-il des remarques ?

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers délégués, je suis tout à fait d'avis qu'il faut créer une commission, mais j'aimerais que le mandat soit aussi élargi aux autres règlements qui, semble-t-il, seront mis à jour avec de minimes modifications. Si c'est minime, ça ne prendra pas beaucoup de temps à la commission de jeter un œil sur les autres règlements. Merci.

M. le Président. Nous prenons acte de cette demande qui fait tout à fait sens.

Gibt es weitere Wortmeldungen? Selbstverständlich wird die Kommission primär Ihre Arbeit aufnehmen mit dem Fokus der Revision des Reglements über die Ausübung der politischen Rechte, aber mit der ganzen Intelligenz des Kollektivs, wird sich die Gruppe sicher nicht bremsen lassen von anderen Revisionsarbeiten. Wir können das Mandat selbstverständlich auch jederzeit anpassen hier in der Versammlung.

Je vous propose de voter la création de la commission. Wir stimmen elektronisch über die Schaffung der Kommission ab. Diejenigen, die der Schaffung der Kommission zustimmen, drücken «Ja», die Ablehnenden «Nein».

Die Abstimmung ist geschlossen. Sie haben der Schaffung der Kommission mit 47 zu 0 Stimmen zugestimmt. Ich danke Ihnen ganz herzlich.

c) Élection du Président et de 9 membres

c) Wahl des Präsidenten und von 9 Mitgliedern

M. le Président. Wir haben für die Funktion des Kommissionspräsidenten eine Kandidatur erhalten und zwar diejenige von Herrn Joachim Tedie. Er ist Pfarreipräsident von St. Theres in der Stadt Freiburg und würde dieses Amt sehr gerne übernehmen. Möchtest Du ein Wort sagen? Est-ce que tu aimerais dire un mot Joachim ? Das ist nicht der Fall, ich gebe darum das Wort an Herrn Maurice Seydoux.

M. Maurice Seydoux. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je représente aujourd'hui le Groupe des délégués des unités pastorales de Sarine-Lac et des mouvements du Grand Fribourg et j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. Joachim Tedie à la Présidence de cette nouvelle commission.

M. Tedie est papa et marié. Il est Président de paroisse de Ste-Thérèse, mais il est également membre de l'Assemblée de la CEC depuis le début de la présente législature. Il est aussi membre de la commission des affaires juridiques. Joachim est titulaire d'un diplôme approfondi en droit des affaires ce qui aiderait forcément le travail de cette commission.

Il est enthousiaste, motivé et disponible pour apporter sa grande contribution et avec ses compétences dans cette commission spéciale. Merci.

M. le Président. Je vous remercie beaucoup, M. Seydoux, pour la présentation. S'il n'y a pas d'autres prises de paroles à ce stade, je vous propose de passer à l'élection de M. Tedie pour la fonction citée.

Vous voyez la question à l'écran. Approuvez-vous l'élection du nouveau Président de la Commission spéciale ?

Le vote est ouvert. Vous avez élu le nouveau Président avec 45 voix et 1 abstention. Je présume que c'est la sienne. Félicitations, cher Joachim !

Die restlichen Mitglieder der Kommission können wir « en bloc » wählen, und zwar mit Akklamation. Es handelt sich um Herrn Hans Rahm, Herr Daniel Werro, Herr François Roubaty, Herr René Jaquet und Herr Hermann Hayoz. Ja bitte, Herr Seydoux, Sie haben das Wort.

M. Maurice Seydoux. A la base, il n'était pas prévu d'avoir 9 membres dans cette commission ?

M. le Président. La Présidence en a discuté. Nous avons une certaine marge. Nous ne voulons évidemment freiner personne dans son engagement et pourrions élargir le nombre de personnes qui travailleront à la révision de ce Règlement. Je me tourne vers notre Secrétaire général. Je pense qu'il n'y a aucun obstacle ?

S'il y a des vocations spontanées, n'hésitez surtout pas. Je vois la main de Madame Murith, et passe volontiers la parole à Valentine. Je t'en prie.

Mme Valentine Murith. Merci M. le Président. Effectivement la présence féminine est assez minime. Je pense important d'avoir cette commission. C'est ma quatrième législature comme Présidente de paroisse. Je suis fribourgeoise, pas bilingue du tout ! Ça c'est mon gros défaut. J'espère que vous me le pardonnerez ? Je me présente, si vous êtes d'accord, pour compléter cette magnifique brochette, pour mes compétences et mon ancienneté en tant que membre et Présidente de mon Conseil de

paroisse. Pour rappel, je suis entrée au Conseil de paroisse en 1996. J'ai vécu l'installation des UP, du BIP, etc. Je pense avoir un bon bagage pour aller vers du mieux dans ces commissions.

J'habite Fribourg, j'ai trois fils adultes et vous savez que je suis la râleuse professionnelle dans tous les endroits où je suis, mais j'essaye de le faire avec gentillesse.

M. le Président. Merci beaucoup Valentine. Tu as surtout une force de travail impressionnante. Et sache que de ne pas être bilingue n'est pas du tout une tare. C'est juste une petite difficulté qui parfois stresse un peu. Vielen Dank für Deine Kandidatur. Gibt es weitere interessierte Personen?

M. Maurice Seydoux. Je voudrais présenter aujourd'hui deux candidats qui sont sur cette liste. Je pense que c'est important de les présenter, surtout pour les nouveaux délégués.

J'ai également l'honneur de vous présenter M. François Roubaty qui est marié et père de trois enfants adultes. Il est aussi Président de la Commission de gestion de l'UP de la Brillaz depuis plus de sept ans et vingt au Conseil de paroisse de Matran, dont treize ans comme Président. Il a été membre de la Commission juridique de notre Assemblée lors de la dernière législature. De plus, il a été membre au Grand Conseil fribourgeois pendant quinze ans. C'est dire si M. François Roubaty connaît parfaitement les rouages de notre Assemblée de la Corporation ecclésiastique, du fonctionnement des paroisses et ça c'est très important, surtout pour cette nouvelle commission et naturellement tous les aspects financiers qui sont liés à ces fonctions. François est une personne engagée, avec de bonnes idées et il est très pragmatique. C'est la raison pour laquelle le Groupe Sarine vous propose d'élire M. François Roubaty dans la commission spéciale.

Le deuxième candidat, c'est M. Daniel Werro qui est depuis fort longtemps délégué de la CEC. Il ne m'a pas donné la date, ni les années, car il ne s'en souvient peut-être plus. Pour vous dire, moi-même j'y suis depuis plus de 22 ans. Il y était déjà. Ancien conseiller et Président de paroisse de 1991 à 2018, il est aujourd'hui Président du Conseil de gestion de l'UP Saint-Esprit, depuis la nouvelle législature. Il est aussi membre du Conseil général de la Commune de Courtepin et membre de sa commission financière. Au niveau professionnel, il travaille dans le milieu bancaire. Et au niveau privé, grâce à Alison, son amie, il aime bien la Grande Bretagne et un peu moins la langue de Shakespeare, m'a-t-il dit ! Ce n'est pas très grave. Ici c'est plutôt l'allemand qu'il faut savoir. Il est très motivé à amener quelques idées dans le but de simplifier le Règlement sur l'exercice des droits politiques. Le monde évolue si vite, trop vite peut-être et l'Église doit se préparer à réussir ce cap du 21^{ème} siècle. Enfin il fait partie du chœur d'hommes de Barberêche depuis de nombreuses années et il chante depuis 33 ans dans un registre propre aux hommes, celui des ténors. Pour ceux qui connaissent Daniel, nul nécessaire de prouver sa ténacité. Dans tous les domaines qu'il accepte de travailler, c'est une personne engagée, téméraire et déterminée, mais toujours dans le respect de la collégialité. C'est la raison pour laquelle le Groupe Sarine-Lac vous propose d'élire M. Daniel Werro dans cette nouvelle commission spéciale. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup Maurice. Ich danke ganz herzlich für diese Vorstellung aus dem Saane-See-Bezirk. Darf ich das Wort weiteren Delegierten übergeben zur Vorstellung von Kandidaten oder zur Vorstellung von sich selbst? Ich sehe keine Hand und schlage vor, dass wir die Kommission in corpore mit Applaus nominieren. Sie sehen die Namen auf dem Bildschirm, plus Frau Valentine Murith.

[Applaudissements] Merci beaucoup pour votre engagement. Bitte können Sie sich kurz erheben. Bravo et merci beaucoup !

8. Comptes 2024 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg

8. Rechnung 2024 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg

a) Rapport du Conseil exécutif

a) Bericht des Exekutivrates

M. le Président. Vous avez reçu les comptes en annexe à l'invitation à cette assemblée. C'est un moment habituel. Nous fonctionnons au rythme de 6 mois : nous votons d'abord le budget à la fin de l'année, puis les comptes au milieu de l'année. C'est un peu ce qui rythme la bonne gestion financière aussi de notre Corporation. Il y a des gens qui travaillent beaucoup, l'Évêque l'a dit, les représentantes de l'Évêque sont présentes aussi aujourd'hui, et j'aimerais les remercier chaleureusement pour leur engagement et leur présence. Liebe Isabella, chère Aurelia, je sais comment c'est : on passe toujours un peu au second plan quand l'Évêque est là, mais nous sommes très heureux que vous assistiez à ces assemblées qui fournissent la base du travail de l'Église dans les paroisses du canton de Fribourg. Pour les explications sur les comptes, je passe la parole à M. Marc Joye, responsable des finances au sein du CEx.

M. Marc Joye. M. le Président, chers délégués, Mesdames et Messieurs, à mon tour je vous adresse mes plus cordiales salutations. J'avais prévu de dire ici aussi quelques mots de salutations en allemand, suite aux instructions reçues, je vais y renoncer, pour ne pas créer le trouble au niveau de la traduction.

Vous avez reçu des documents détaillés sur les comptes et commentaires du CEx. Cela m'épargne de vous les présenter en détail et cela vous épargne de devoir en subir une présentation fastidieuse. Je me concentrerai donc sur quelques remarques qui me paraissent importantes.

Les comptes 2024 se terminent avec un excédent de produits de CHF 28'764.-. Ce résultat comptable sous-estime toutefois la réalité. En effet, alors que le budget prévoyait des dissolutions de réserves de l'ordre de CHF 405'900.-, les dissolutions effectives ne se montaient qu'à CHF 32'000.-, soit CHF 373'500.- de moins que prévu. En faisant abstraction de l'effet des dissolutions de provisions, l'excédent se monte à CHF 401'000.-, soit 3% en-dessous du budget, ce qui est un résultat appréciable et témoigne, nous l'espérons, des efforts de l'administration, pour économiser les fonds mis à disposition par les paroisses.

Dans l'ensemble, le personnel de la pastorale, supra-paroissiale, catégorielle, se monte en fin d'année à 69 EPT (emplois plein temps), y compris un apprenti et une stagiaire à 60%, contre 71 EPT au budget. Cela a naturellement eu un effet positif sur les coûts du personnel qui se situent 4.9% en-dessous du budget. Ces différences sont dues à la volonté de réduire les coûts pour rester en ligne avec les prévisions, mais aussi, malheureusement, à la difficulté grandissante de trouver du personnel adéquat pour certaines fonctions spécifiques. Manque de candidats, salaire parfois non compétitif, etc. Je me réfère aussi aux commentaires de Monseigneur l'Évêque à ce sujet en début de séance.

Par ailleurs, en lien avec les difficultés de recrutement, nous constatons une augmentation des absences pour raison de maladie. En effet, l'an dernier, les ristournes d'assurances ont augmenté par rapport à 2023. Ce sujet nous préoccupe et doit nous encourager à simplifier ou même renoncer à certaines tâches. Cela peut aussi expliquer certains délais dans le traitement des demandes des paroisses. Nous comptons ici sur votre compréhension.

Quant aux autres coûts d'exploitation, ils ont été également contrôlés, terminant 3.1%, soit CHF 132'000.- en-dessous du budget. Ce résultat positif est là aussi la conséquence d'un suivi régulier et d'un bon contrôle des coûts durant l'année, naturellement aussi des efforts de tous les responsables de service et de nos collaboratrices et collaborateurs.

Au niveau des produits il est à noter que le revenu de l'impôt à la source de CHF 698'000.- se situe CHF 117'000.- en-dessous du budget, donc est tombé beaucoup plus nettement que prévu.

Deuxième remarque : dans la pastorale territoriale, l'introduction pour la première fois du salaire moyen pour les prêtres et les agents pastoraux laïcs (APL), nous a posé quelques problèmes. En effet,

le salaire moyen est calculé en fin de période et devrait permettre de couvrir intégralement et exactement les frais de personnel de la pastorale territoriale, en théorie. En pratique toutefois, cela n'a pas été le cas pour 2024. Le problème est le suivant.

Les paroisses sont intéressées à recevoir rapidement la facture de fin d'année pour pouvoir boucler leurs comptes. Nous devons fixer pour cela le salaire moyen qui totalise tous les coûts en relation avec ce poste, ce que nous avons fait début janvier. Toutefois certaines informations ne nous parviennent que plus tard et il s'est avéré que le calcul fait en janvier était trop optimiste, respectivement que les coûts du salaire moyen auraient dû être en réalité un peu plus élevés que ceux que nous avons utilisé pour la facture finale.

Les dépenses totales pour la pastorale territoriale se montaient à CHF 10'510'000.-, alors que les montants facturés se sont élevés à CHF 10'414'000.-, soit seulement 99.1% des coûts. Le salaire moyen a donc été fixé 0.9% trop bas. Il en résulte une charge de CHF 96'000.- non couverte par les factures à la pastorale territoriale. En tout petit écart en pourcents, mais substantiel en francs.

Pour donner suite à cette erreur d'estimation du salaire moyen, nous avons deux possibilités.

a) Envoyer à toutes les paroisses une facture supplémentaire correctrice, d'environ CHF 950.- par paroisse en moyenne.

ou

b) Faire porter cet excédent de charges dans les comptes de la CEC.

Le CEx a opté pour la deuxième solution pour les raisons suivantes. Envoyer une facture correctrice à chaque paroisse pour un montant relativement petit, CHF 950.- par paroisse en moyenne, aurait représenté un travail supplémentaire disproportionné et créé des confusions et frustrations pour les paroisses ayant déjà bouclé leurs comptes.

Comme les comptes de la CEC catégorielle ont bouclé avec un bénéfice de CHF 124'000.-, nous avons préféré mettre le surcoût de la pastorale territoriale en déduction du résultat de la CEC, qui reste d'ailleurs positif avec les CHF 28'000.- mentionnés avant.

Précisons quand même que cette démarche involontaire, ne défavorise aucune paroisse, au contraire, chaque paroisse aura reçu une facture finale moins élevée que ce qu'elle aurait dû être.

Bien sûr nous allons travailler pour réduire cette différence au mieux, mais il en restera toujours le dilemme entre d'une part, envoyer rapidement les factures finales et d'autre part, évaluer très précisément le salaire moyen.

Mesdames, Messieurs, voici quelques précisions supplémentaires sur les comptes 2024 qui se soldent donc par un produit de CHF 28'764.- que nous proposons d'affecter aux fonds propres de la CEC qui augmenteront ainsi de CHF 665'000.- à CHF 693'000.-.

Dans l'ensemble, le résultat 2024 peut être qualifié de satisfaisant. Il résultera notamment du travail engagé de l'équipe financière dont je profite au passage de remercier sincèrement Madame Panchaud et son team pour leurs compétences, leur dévouement et leur travail remarquable.

Merci également au Secrétaire général, aux responsables des régions diocésaines et leurs chefs de service qui ont tous très activement contribué à ce résultat positif.

Je remercie enfin très chaleureusement la CoGest, en particulier son Président, M. Jean-Pierre Jaquet, qui me sont par leurs conseils avisés et leur esprit de coopération constructif, d'un soutien très précieux pour l'exercice de ma tâche.

M. le Président, j'en ai terminé pour le moment.

M. le Président. Merci beaucoup, M. Joye. Je passe la parole au Président de la Commission de gestion, M. Jaquet.

b) Rapport de la Commission de gestion

b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, chers invités, j'aimerais compléter l'information reçue avec quelques précisions.

La CoGest soutient la recommandation de l'auditeur fiduciaire FIDUSERVICE SA sur la mise en place d'un système de contrôle interne basé sur une matrice des risques. Mais attention, elle ne souhaite pas que cela amène à avoir une « administration administrative ».

Pour rappel, un document relatif à des contrôles internes existe déjà, mais il n'est plus à jour. Par conséquent, le travail consiste à répertorier toutes les procédures actuellement appliquées, à vérifier qu'elles soient pertinentes et suffisantes, et à les rassembler dans un seul et même document.

Cette tâche ne devrait pas prendre trop de temps au CEx et à l'administration. Et selon les informations reçues, ce sera fait dans le courant de l'année.

La CoGest comprend les difficultés que le CEx a rencontrées pour la première application du salaire moyen, raison pour laquelle elle a validé la solution de financement choisie pour financer le montant manquant.

Mais pour garantir à long terme la séparation du financement des 2 pastorales, le CEx a parlé de la création éventuelle d'un compte de fluctuation qui devrait permettre de gérer un manque ou un surplus de facturation aux paroisses lors des prochains exercices. La CoGest y est favorable dans la mesure où il ne sera pratiquement jamais possible de connaître toutes les charges au moment du calcul du salaire moyen.

Le rapport du CEx fait mention d'un préavis de 6 mois ainsi que de la consultation des entités rémunératrices qui n'ont pas été respectés. Cela semble justifier la décision de l'administration de l'Église Catholique Romaine de Genève mais n'a pas évité à notre Corporation de payer la facture. Le règlement étant diocésain, pourquoi cette différence de traitement d'un canton à l'autre ?

En conclusion, la CoGest insiste sur le fait que toutes les personnes concernées par les prochaines demandes de congés sabbatiques doivent absolument respecter les règles, au risque de non-paiement!

En résumé, la CoGest vous propose :

- D'entrer en matière et d'accepter les comptes et le bilan 2024 de la CEC tels que présentés
- D'approuver le projet d'arrêté relatif aux comptes 2024 de la CEC tel que présenté

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci, M. Jaquet. Merci aux membres de la Commission de gestion pour leur travail critique d'accompagnement et responsable au sein du CEx.

c) Entrée en matière

c) Eintretensdebatte

M. le Président. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'opposent à l'entrée en matière sur les comptes 2024 ? Cela ne semble pas être le cas. L'entrée en matière est ainsi acquise et nous pouvons passer à la discussion Centre de charges par Centre de charges.

d) Discussion centre de charges par centre de charges

d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle

M. le Président. Les responsables du CEx et la Commission de gestion se tiennent à votre disposition pour répondre à toute question. Je vous prie de prendre le cahier Comptes 2024.

Je m'efforcerai de le parcourir en citant chaque fois le nom de la page concernée. Les pages 1 et 2, la récapitulation des sommes dont nous parlons, ensuite le bilan aux pages 3 et 4, puis les comptes par charges par nature, en commençant en pages 5 et 6 par la pastorale catégorielle, 7 et 8 également,

page 9 la territoriale, page 10 les mandats, 11-14 le global. A partir de la page 15, nous allons parcourir chaque chapitre, respectivement chaque centre de charges.

Administration CEC, Direction/Région diocésaine, Bistumsregionalleitung, Service Communication, Coûts de formation CCRFE, Ausbildungsbeiträge, La Doc, Dokumentationszentrum, Secrétariat des Services, Service catéchèse et jeunesse, Katechese, Jugendseelsorge, Jubla-RAST Freiburg, Bildung und Begleitung, Service Formations, Solidarités-Diaconie, Aumônerie Hôpitaux, Aumônerie EMS

Herr Melchior Etlin. Besten Dank. Ich habe eine kleine Bemerkung zu dieser Kategorie. Oben links befindet sich der Code BC0602. "B" steht für bilingue. Meines Wissens ist aber die Pflegeheimseelsorge im deutschsprachigen Teil des Bistums durch die Pfarreien finanziert. Es müsste also wenn schon "F" heissen.

M. le Président. Vielen Dank Herr Etlin. Sie haben Recht, jedes Jahr diese Bemerkung zu machen.

Mme Patricia Panchaud. En tant qu'administratrice financière je peux dire la chose suivante. Cette remarque vous nous l'avez faite pour le budget 2024 et 2025. Comme on parle des comptes 2024, on n'a pas pu changer, car tout avait déjà été voté. Ce sera corrigé pour le budget 2026, merci.

M. le Président. Un grand merci pour cette réponse directe, Madame Panchaud. Selbstverständlich entspricht die Formulierung der Rechnung 2024 noch derjenigen des letzten Budgets, aber ich bin sicher, dass das korrigiert werden wird. On continue dans le cahier.

Behindertenseelsorge, COEPS, Mission de langue italienne, Mission de langue espagnole, Mission de langue portugaise, Autre missions, Tâches diverses suprapa-cant-dioc, Charges cantonales communes, Prêtres retraités, Produits facturation paroisses, Produits facturation diverse

Aumônerie de l'Université, Migratio, Paroisses prêtres, Paroisses laïcs et diacres, Mandat fiduciaire aide prêtre, Mandat fiduciaire catéchistes, Mandat fiduc pers UP/paroisse, Institutions et Organismes

Pas de commentaires/keine Bemerkungen.

e) Approbation du projet d'arrêté

e) Genehmigung des Beschlussentwurfes

M. le Président. Est-ce que quelqu'un du CEx ou de la Commission de Gestion aimerait encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous passons donc au vote du projet d'arrêté.

Approuvez-vous le projet d'arrêté sur les comptes 2024 de la CEC ? Genehmigen Sie den Beschlussentwurf über die Rechnung 2024 der kkk? Le vote est ouvert.

Die Abstimmung ist geschlossen. Vous avez approuvé les comptes par 47 voix et 1 abstention. Je vous remercie, en particulier les personnes responsables de ces dossiers, toujours très complexes, où il faut travailler à la virgule près.

9. Rapport d'activité 2024 du Conseil exécutif

9. Geschäftsbericht 2024 des Exekutivrates

M. le Président. Sehr geehrter Präsident, lieber Bruno, Sie haben das Wort für Ihre Ausführungen zum Geschäftsbericht 2024..

Herr Bruno Boschung. Geschätzter Herr Präsident, liebe Delegierte, ich hoffe der Präsident hat jetzt nicht einen Fehler gemacht, dass wir zu lange auf die Pause warten müssen, das liegt aber auch ein bisschen an euch, mit den Fragen. Ich habe ein paar Sachen vorbereitet.

Ich halte mich auch an die Regel heute. Dieses Traktandum ist in der kursiven Schrift aufgelistet. Ich werde meine Ausführungen jetzt ausschliesslich auf Deutsch tun, damit auch die Übersetzung hier gut folgen kann.

Geschätzte Delegierte, Sie haben den Tätigkeitsbericht des Exekutivrates erhalten und haben davon Kenntnis nehmen können.

Wie erwähnt, haben wir uns auf die verschiedenen Schwerpunktthemen unseres Legislatur-Programms fokussiert, nachdem diese Themen einen grossen Teil unserer Arbeit in Anspruch nehmen.

Natürlich behandeln wir an unseren rund 12 Sitzungen pro Jahr auch viele andere Themen, welche aus der Zusammenarbeit mit den Pfarreien und den pastoralen Einheiten auftreten. Es würde aber den Rahmen sprengen, wenn wir diese in unserem Tätigkeitsbericht einbeziehen würden.

Insgesamt darf ich festhalten, dass die Zusammenarbeit unter den Mitgliedern des Exekutivrates, zusammen mit dem Generalsekretär, sehr gut harmonisiert. Besonders erwähnen möchte ich auch die ausgezeichnete Zusammenarbeit mit den beiden bischöflichen Delegierten, die an allen unseren Sitzungen mit beratender Stimme präsent sind.

Bevor ich Ihnen zu allen Themen für Fragen zur Verfügung stehe, möchte ich zu drei Bereichen aus dem Bericht einige Ergänzungen anbringen.

Bevor ich Ihre Fragen zum Bericht beantworte, möchte ich zu den Themen Finanzen, Personalwesen und Räumlichkeiten einige Erläuterungen machen.

Es ist uns allen bewusst, dass wir im Bereich der Finanzen weiterhin unter Druck stehen, was sich in den nächsten Jahren ohne wesentliche Eingriffe in unsere aktuelle Organisation nicht verändern wird. Unser duales System ist komplex und im pastoralen Bereich reformbedürftig. Das Geld für unseren Betrieb stammt heute ausschliesslich aus den Steuereinnahmen über die Pfarreien, die sich auf den Standpunkt stellen, dass dieses Geld in erster Linie bei den Pfarreien bleiben soll und nur das nötigste an die kkk für die Finanzierung der Verwaltung, für die überpfarreilichen Aufgaben und die kategorielle Seelsorge weitergeleitet werden soll. Zudem hat auch unsere Diözese Geld nötig, wie wir es eingangs von unserem Bischof gehört haben. Der Exekutivrat steht nach wie vor hinter dem neuen Modell mit dem Fünfjahresfinanzplan, welcher das völlig überholte und unsichere Modell mit der prozentualen Schuldenbremse ablösen soll. Ob wir damit langfristig den gewünschten Erfolg haben werden, wird sich weisen, aber ich habe hier persönlich meine Zweifel, weil das Modell aus finanzieller Sicht trotz allem weiterhin auf einer freiwilligen Steuer der natürlichen Personen beruht, die unter den vielen Kirchaustritten leidet und auf der anderen Seite auf einer obligatorischen Steuer für die juristischen Personen, die erfahrungsgemäss von der Politik regelmässig in Frage gestellt wird. Daher sieht es der Exekutivrat als seine Pflicht an, weitere Gespräche mit der Kantonsregierung zu führen, um Wege zu finden, wie das Finanzierungsmodell für die anerkannten Landeskirchen auf eine sicherere und nachhaltigere Basis gestellt werden kann. Dazu wird im Dezember dieses Jahres das Gespräch mit dem Staatsrat wieder aufgenommen. Der entsprechende Termin steht bereits.

Sie haben dem Bericht entnommen, dass wir, in Zusammenarbeit mit der Personalkommission, den bischöflichen Delegierten und einer breit abgestützten Arbeitsgruppe daran sind, das Ausführungsreglement der Vereinbarung über die Seelsorgestellen zu reformieren. Mit vielen vom Exekutivrat vorgeschlagenen Anpassungen ist die Kommission einverstanden, doch sind noch Punkte offen, die in der Beratung wohl noch etwas Zeit benötigen. So schlägt der Exekutivrat vor, die Vergabe der Lohnstufenanpassungen nicht mehr einfach automatisch, sondern nur gegen eine positive Qualifikation der Vorgesetzten zu vergeben. Auch wenn die Lohnsumme nicht gesenkt werden soll, d.h. die Vergabe von Lohnstufenanpassungen weiterhin vorgesehen ist, stösst dieser neue, ungewohnte Modus beim Personal und auch bei den Führungskräften auf eine gewisse Skepsis, wie es an der kürzlich einberufenen Informationsveranstaltung für das Personal zu vernehmen war. Daran müssen wir noch arbeiten.

Hier kann ich heute vermelden, dass der Exekutivrat an der Sitzung von dieser Woche beschlossen hat, am Standort Pérolles 38 festzuhalten und den Mietvertrag mit St-Paul per 1.1.2027 zu erneuern. Einige Detailfragen sind noch in Verhandlung, aber das von St-Paul erhaltene Angebot ist korrekt und es wird unter dem Strich zu gewissen Einsparungen führen.

Mit diesen zusätzlichen paar Bemerkungen stehe ich Ihnen jetzt sehr gerne zur Verfügung für Fragen betreffend die Themen im Bericht.

M. le Président. Sehr geehrter Herr Präsident, ich danke für diese komplementären Ausführungen. Wem kann ich das Wort für Fragen, Rückmeldungen, Hinweise geben?

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, MM. les Vice-Présidents, chers collègues, chers invités, concernant le rapport de gestion du CEx, la Commission de gestion souhaite faire une remarque et une demande.

Concernant la remarque, la CoGest remarque que les différents points de ce rapport de gestion du CEx, se réfèrent au programme de législature 2023-2028. Cela est très bien et permet de savoir où en sont les divers projets. La Commission remercie le CEx pour ces précieuses informations.

Concernant la demande, la CoGest aurait souhaité que ce rapport de gestion ne se limite pas aux éléments du programme de législature. Elle pense que l'Assemblée devrait être informée sur les tâches quotidiennes du CEx et de l'administration qui auraient donné lieu à des problématiques et sur les solutions trouvées et appliquées pour les régler. Cela concerne entre autres les problématiques rencontrées par les paroisses et communiquées au CEx ou à l'administration, soit sous forme de réclamation, soit sous forme de question.

En conclusion, merci au CEx de prendre en compte notre demande et merci à toutes et tous de votre attention.

M. le Président. Vielen Dank.

M. Bruno Boschung. M. le Président de la CoGest, j'ai déjà pris connaissance de cette remarque dans votre rapport. Je promets d'intégrer un peu plus d'informations sur nos activités quotidiennes dans notre prochain rapport.

M. le Président. Ce sera hautement apprécié. Merci beaucoup.

Frau Bettina Gruber. Guten Morgen lieber Bruno, liebe Exekutivräte, danke für euren Bericht. Ich habe aber eine Anmerkung zu machen und ihr ahnt es schon, im Bereich Personalwesen. Seite 2, der 3. Punkt, da sprecht ihr von der Zusammenführung von Personalreglementen. Ich habe extra noch die französische Version angeschaut. Dort ist es genauso falsch wie auf Deutsch. Es gibt ein Personalreglement für das administrative Personal, für die Seelsorgenden gibt es aber ein Abkommen. Ein mehrseitiges Abkommen ist doch etwas ganz anderes als ein administrativ erlassenes Reglement. Ich bitte euch um etwas mehr Präzision bei der Formulierung und erhoffe mir natürlich, und werde auch meine ganze Kraft dafür einsetzen, dass wir auch in Zukunft ein Abkommen haben zwischen Arbeitgeber und Mitarbeitenden. Denn ich denke Zufriedenheit des Personals, Attraktivität der Stellen hat auch mit synodalen Prozessen unter uns zu tun und da ist ein Abkommen sicher eine ganz gute Sache. Besten Dank.

M. le Président. Vielen Dank Frau Gruber.

M. Bruno Boschung. Ich nehme das zur Kenntnis liebe Bettina. Die Ausgangslage ist ja wahrscheinlich nicht genau gleich, ob wir von einem Abkommen oder einem Reglement sprechen. Die Kommission wird ja dieses Thema jetzt wieder aufgreifen und wir werden diesen Punkt berücksichtigen. Danke.

M. le Président. Gibt es weitere Wortmeldungen?

M. Joachim Tedie. Merci beaucoup. J'aimerais revenir sur les locaux. Je constate l'effort consenti pour étudier d'éventuelles alternatives. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus par rapport aux possibilités financières, en termes d'économie ?

M. Bruno Boschung. Je me permets de donner la réponse en français. Ça fait un moment qu'on est sur le dossier afin de trouver la meilleure solution pour l'avenir.

Il y a deux ou trois ans, on avait d'autres alternatives dans notre radar, mais ces alternatives étaient plutôt orientées sur un achat. Il faut bien savoir, vous connaissez la situation financière de la Corporation, que nos moyens sont limités. De plus, un changement d'emplacement, avec autant de places de travail, est un exercice très lourd. Entre temps on a aussi fait connaître nos intentions à St-

Paul qui ont bien compris les signes et l'offre qui est sur la table en ce moment, pour la surface qu'on utilise, est bonne. Il y a certaines réductions qui nous ont été promises.

M. Daniel Werro. M. le Président, vous avez utilisé le mot que j'attendais : une réduction de loyer. Je suis très content. Vous négociez très bien et je vous fais entièrement confiance. Merci.

M. Bruno Boschung. On est en train de finaliser le contrat, mais l'effet sera positif.

M. le Président. Gibt es weitere Wortmeldungen? Wenn das nicht der Fall ist, schliesse ich den Punkt. Die Versammlung der kkK nimmt Kenntnis vom Geschäftsbericht und dankt dem Exekutivrat für seine Arbeit.

Avant de vous envoyer en pause, je profite juste de répéter quelque chose qui est important pour la convivialité bilingue dans cette Assemblée. Si un point est marqué « introduction en allemand » ou « introduction en français », ça me concerne moi. Comme ça la traductrice sait dans quelle langue je commence et comment je vais parler. Ça ne veut absolument pas dire que vous devez utiliser cette langue. Chacun est libre d'utiliser sa langue dans cette Assemblée. Ça concerne aussi les mots du CEx. Jede und Jeder ist frei in der Sprache zu reden, die er will. Sur ces quelques mots, j'interromps la séance et vous souhaite une belle pause.

10. Révision partielle du Statut

10. Teilrevision des Statuts

a) Rapport de la Commission de RFin

a) Bericht der RFin Kommission

M. le Président. Chères et chers collègues, vous êtes toutes et tous familiers avec les discussions sur l'avenir financier de notre Église. Cela a été évoqué bien sûr avant, dans le chapitre dédié aux comptes, mais également par notre Évêque diocésain en début de session. Nous travaillons maintenant depuis plusieurs années à trouver des modalités qui nous permettent d'être flexibles, aussi à des modalités qui nous permettent d'avancer et de respecter certaines règles de la bonne gestion financière, nécessaires pour assurer un avenir serein à notre institution.

J'ai le plaisir de passer la parole au Président de la Commission spéciale qui s'est occupée de l'avenir, respectivement de la réglementation qui doit encadrer l'avenir financier de la CEC. M. Matthieu Canevascini, vous avez la parole.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, nous allons parler de l'avenir du financement de l'Église. L'objectif est peut-être un peu ambitieux. En réalité nous allons nous concentrer sur un des éléments de la politique financière de notre Eglise qui est un élément important, mais qui n'est pas non plus toute la politique financière. C'est en réalité une règle relativement spécifique au système fribourgeois, mais qui a, au cours des dernières années, suscité un certain nombre de discussions, d'où la nécessité d'une réforme.

Comme vous pouvez le voir à l'écran, on parle désormais de contributions et non plus de frein aux dépenses. Le terme actuel est le frein aux dépenses. On connaît cette règle sous ce nom-là et dans un premier temps la commission spéciale s'était dit, après tout, comme tout le monde connaît la formule comme ça, gardons cette expression. Et puis on s'est aperçu, avec le temps, qu'en réalité l'expression créait une confusion parce que, dans le système actuel, comme dans le cadre de la réforme, ce ne sont pas des dépenses qui sont freinées par le frein, mais bien les contributions des paroisses.

On peut le voir avec l'art. 71 al. 1 actuel du Statut qui nous dit :

« L'ensemble des contributions demandées aux paroisses pour une année ne peut excéder 15% du total des impôts déterminé selon l'article 42 al. 2 let. a. »

Donc on voit bien que ce sont des contributions des paroisses qui doivent être freinées et non pas les dépenses. Et l'expression « frein aux dépenses » pourrait créer des confusions. J'ai eu une discussion avec une personne de notre Église, je ne veux pas citer le nom, qui disait que nous allons devoir réduire les effectifs dans telle ou telle paroisse ou dans telle ou telle UP, etc. Non, pas du tout, plus le frein aux « dépenses » est sévère, plus il y a de l'argent pour les paroisses et plus on peut facilement payer ou augmenter les salaires des prêtres qui travaillent en paroisse. Donc on voit bien que cette expression « frein aux dépenses » crée des confusions et qu'il est préférable de la remplacer par l'expression peut-être un peu plus abstraite, mais plus exacte de « frein aux contributions ».

Sur le principe, la réforme ne change rien à l'idée que les contributions de base des paroisses doivent être limitées. C'est une introduction qui a été faite en 2017 pour éviter que les dépenses de la Corporation cantonale augmentent constamment et donc que les contributions des paroisses augmentent constamment.

Encore une fois l'expression « frein aux dépenses » peut créer des confusions, on parle aussi de « frein à l'endettement », ce n'est pas de tout de cela qu'il s'agit dans notre système. La Corporation cantonale n'est pas endettée. Elle ne peut s'endetter. Et donc la question d'un frein à l'endettement ne se pose pas. C'est une question d'équilibre entre la Corporation cantonale et les paroisses. Si on freine très fort, ça veut dire qu'il y a peu de tâches financées au niveau cantonal et plus, avec le même argent, qui sont financées au niveau des paroisses. Et si on estime que des tâches doivent être cantonalisées, à ce moment-là il faut freiner moins fort, de telle sorte que la Corporation cantonale ait un peu plus d'argent, ce qui veut dire que les paroisses en auront un peu moins. Donc ce dont on parle, et c'est valable pour le système actuel comme pour la réforme, c'est de la répartition de l'argent entre les paroisses et la Corporation cantonale.

Et point très important, ça ne concerne pas tout le budget de la Corporation cantonale, particulièrement depuis la fusion de la CEC et la CMP. Dans les comptes que nous avons adoptés tout à l'heure, il y a toute une partie où la Corporation cantonale paye des agents pastoraux paroissiaux et refacture via le coût moyen ces coûts aux paroisses. Ce n'est pas de cela dont on parle aujourd'hui. On parle des contributions des paroisses aux tâches cantonales. Lorsque la Corporation cantonale sert uniquement d'agent payeur. Formellement c'est une dépense et ça doit figurer dans les budgets et les comptes, mais ce n'est pas de l'argent qui sert aux tâches de la Corporation cantonale. Donc c'est vraiment la répartition CEC/paroisses pour les tâches des uns et des autres.

L'art. 71 actuel repose sur deux règles. La première, et le texte que vous avez là est un tout petit peu raccourci pour faciliter la lecture par rapport au texte complet que vous avez dans votre documentation, notamment avec le tableau synoptique, à savoir l'ancien texte de l'art. 71 actuel avec le texte proposé. La règle actuelle consiste donc à dire, on freine les contributions des paroisses en fixant une limite à 15% du total des impôts. Et pour éviter que cette règle soit trop rigide, l'Assemblée peut décider de ne pas respecter cette règle, à condition que cette décision soit prise chaque année avant le vote du budget. La règle actuelle, elle repose sur ce principe-là. Et ça pose un certain nombre de problèmes.

Les problèmes que cela pose, c'est que beaucoup de gens trouvent ce chiffre de 15% très simple, très clair. Ben ce n'est pas ça ! Le chiffre de 15%, il est très simple et très clair.

Ce qui est beaucoup moins simple, beaucoup moins clair, c'est 15% de quoi ? Et donc le 15% est calculé, schématiquement dit, sur la base des impôts paroissiaux, mais en réalité ce que l'on appelle le RICC, c'est-à-dire le revenu de l'impôt des catholiques, ne correspond pas exactement aux impôts paroissiaux. Mais pour simplifier on pourrait dire que ça correspond plus ou moins aux impôts paroissiaux. Mais c'est calculé sur la base du passé, c'est-à-dire qu'on fait le calcul sur la base des trois dernières années, pour lesquelles on dispose de comptes qui ont été audités. Ce qui veut dire que pour le budget 2026, on n'a pas les comptes 2025 et donc on va pouvoir se baser uniquement sur les comptes 2022-2024. Cela veut dire qu'on peut avoir un écart jusqu'à 5 ans entre la base de calcul et l'année pour laquelle le budget s'applique. Cela crée des distorsions.

On a des années où les résultats financiers, c'est-à-dire le rendement d'impôt est plus faible, et donc il faudrait plutôt économiser, mais les années précédentes étaient bonnes et donc le frein aux dépenses, tel qu'il est calculé, c'est 15% d'une grosse somme, donc c'est généreux. Ou à l'inverse, on

a eu des mauvaises années, ça va mieux, et donc avec le système du frein aux dépenses on se basait sur le passé, on doit se serrer la ceinture, alors qu'il y a de l'argent. Donc ce système orienté vers le passé crée des éléments de distorsions.

Le deuxième problème, c'est une limite rigide, à savoir 15%, en plus que c'est le fait d'un chiffre qui est variable et qui est basé sur le passé, alors que les charges de la Corporation cantonale peuvent-elles être variables, de telle sorte qu'on crée une distorsion avec, en permanence, un jonglage qui est nécessaire.

Et peut-être le point le plus délicat du système actuel, qui crée le plus de tensions, c'est-à-dire un débat impossible, à partir du moment où on décide les choses d'année en année, le budget dans notre assemblée est voté en décembre pour l'année qui suit et en décembre, pour l'année qui suit, on ne peut pas faire des ajustements !

L'essentiel des dépenses de la Corporation cantonale, à peu près 82-85%, sont des salaires. Donc si on doit faire des ajustements, il faut licencier des gens. Licencier des gens entre décembre et janvier ça revient un peu à faire ce qu'a fait Elon Musk dans l'administration américaine, avec le résultat d'avoir complètement perturbé l'administration et même pas tellement économisé tant d'argent que ça. Et donc, comme c'est impossible et que nous ne sommes pas Elon Musk, on ne le fait pas et la conséquence c'est que l'assemblée, lorsque c'est nécessaire, vote chaque fois le relèvement du taux de frein aux dépenses.

Et donc on a une limite stricte et qu'on n'applique pas ou que très partiellement et ne permet pas des ajustements. Les frustrations proviennent du fait qu'une bonne partie des délégués de notre Assemblée souhaiteraient un budget plus bas ou souhaiteraient des ajustements. A court terme ce n'est pas possible, disons qu'on ne peut pas le faire.

C'est pour répondre à ces difficultés qu'on a envisagé une réforme qui se veut orientée vers l'avenir, c'est-à-dire en prenant en considération les estimations pour les prochaines années et non pas le chiffre du passé. Les estimations pour les prochaines années sont incertaines, comme toutes les estimations. C'est toutefois moins arbitraire que les chiffres du passé, en visant une stabilisation des contributions des paroisses et en offrant tout de même une certaine souplesse, qui permette une discussion lors de l'assemblée, de fixer un certain nombre de cadres qui puissent ensuite être appliqués pour un certain temps.

Et donc ça donne un système qui se veut basé sur une planification quinquennale, concrètement en utilisant l'outil qui se répand de plus en plus dans les collectivités publiques, du plan financier qui se fait généralement sur une législature, donc dans notre cas sur 5 ans. En établissant les dépenses de la Corporation cantonale sur une certaine durée, on peut les ajuster sans avoir besoin de jouer à Elon Musk ou de renoncer, c'est-à-dire de ne rien faire du tout. On peut les ajuster, on a entendu tout à l'heure qu'on a des dépenses de personnel qu'on peut envisager en baisse, d'une part parce que l'argent n'est pas à l'infini, mais parce qu'on a de la peine à recruter. Si on planifie ces éléments sur une certaine durée, on arrive à des ajustements qui sont beaucoup moins douloureux que si on devait le faire de manière brutale, en décembre pour janvier.

Pour arriver à la stabilité des contributions des paroisses, tout en offrant une certaine souplesse, le mécanisme qui est prévu et est illustré sur l'écran, c'est d'avoir un montant fixe pour les contributions des paroisses qui peut augmenter, être stable ou diminuer, en fonction de ce qui est fixé par le plan financier, et une fois que c'est décidé, ça reste comme ça a été décidé. Et puis pour tenir compte des variations, une possibilité, lors de l'adoption des différents budgets, d'utiliser un peu plus d'argent, si un fonds de compensation est suffisamment alimenté pour ça, et si, au contraire l'année est meilleure que prévue, on alimente le fonds de compensation. De telle sorte qu'on arrive à avoir à la fois une certaine souplesse dans la préparation du budget, pas trop de souplesse non plus, tout en maintenant des contributions stables pour les paroisses.

Là vous avez une version du schéma où la courbe est fixe. Dans le rapport de notre Commission qui a été distribué, vous avez une version du schéma dont la courbe est légèrement descendante. Si vous vous souvenez, comme c'est un changement de système relativement important, nous avons décidé de tester. L'année passée lors de notre assemblée en juin dernier, nous avons voté un mandat au CEx, de faire un test du nouveau système tel qu'il était envisagé, en faisant un plan financier quinquennal

pour l'exercice de la législature actuelle qui n'avait évidemment rien d'obligatoire puisque les règles ne sont pas encore modifiées, mais qui nous donnait une certaine indication sur comment les choses pouvaient fonctionner. Le résultat de ce test a été présenté à l'assemblée de décembre. Le schéma que vous avez dans votre documentation, c'est le schéma qui vous a été présenté. C'est le plan quinquennal du CEx, qui pour l'instant n'est pas obligatoire, mais qui le serait si on travaillait dans le nouveau système.

Pour mettre en place le nouveau système de manière juridique, car dans les faits on a déjà fait le test et on peut apprécier ce que cela donne, le travail que cela représente et le résultat qu'on peut escompter. Pour concrétiser cela dans nos textes et rendant ce nouveau frein obligatoire, il faut modifier l'art. 71 du Statut et vous avez à l'écran la nouvelle version, là aussi, légèrement raccourci pour mettre l'accent sur les deux points qui sont fondamentaux.

Le premier point c'est le fait que les contributions des paroisses sont fixées dans le plan financier, donc une fois tous les 5 ans et le deuxième point, c'est la dimension du frein, une fois ces contributions des paroisses fixées, ne peuvent être modifiées qu'à une majorité qualifiée. C'est le règlement d'application qui déterminera quelle majorité qualifiée doit être fixée. Ce que la Commission envisage de vous proposer, c'est une majorité des deux tiers votants. L'idée est que, si des circonstances exceptionnelles font que, manifestement le plan financier n'est pas réaliste, on doit quand même avoir une soupape de sécurité et pouvoir le modifier, mais d'utiliser une majorité qui fait qu'en réalité, la majorité des deux tiers, en pratique, ne peut être atteinte que s'il y a un consensus extrêmement large au sein de notre Assemblée. Et si on prend les votes qu'il y a eu, pour relever le frein aux dépenses au cours des dernières années, lorsqu'il n'y avait pas consensus, et que notre Assemblée a voté, elle a chaque fois accepté de relever le taux de frein aux dépenses, mais elle ne l'a jamais fait lorsqu'il n'y avait pas consensus, elle ne l'a jamais fait à une majorité qualifiée. Si on regarde les anciens votes, le taux de frein aux dépenses n'aurait pas été relevé à la majorité des deux tiers. Cette majorité des deux tiers est donc un frein efficace qui protège les contributions des paroisses dans le courant de la législature.

Dernier point : nous avons organisé, comme ça touche quand même les finances des paroisses, une consultation qui était naturellement également ouverte aux UP, qui était ouverte à l'ensemble des parties prenantes. Vous avez d'ailleurs reçu un message avec les documents relatifs à cette consultation, pour information. Et comme vous avez pu voir, le message qui était adressé aux parties prenantes qui n'étaient pas des paroisses disait, que la consultation vous était ouverte, si vous vous sentiez concernés. En pratique il y a une seule personne qui s'est sentie concernée dans cette catégorie-là, donc sur les 58 bulletins rentrés, 57 sont des UP et des paroisses et il y a une personne, un curé-moderateur, qui a également répondu à la consultation. Sur les 57 UP-paroisses, 55 sont des paroisses et 2 des UP. Je précise qu'on n'a pas compté la réponse positive du CEx dans ces chiffres, ni la réponse d'un délégué qui a répondu également à la consultation, puisqu'on voulait se limiter aux gens qui ne sont pas dans notre assemblée, pour exprimer les chiffres, tels qu'ils sont là. Dans les deux cas, le CEx et le délégué avaient répondu favorablement. Avec ces quelques explications on arrive au résultat de 45 réponses favorables, 9 défavorables et 4 abstentions, sur les 58 réponses qui sont rentrées.

Globalement c'est donc une réforme qui apparaît soutenue par la grande majorité des personnes consultées, donc en pratique la grande majorité des paroisses.

Voilà M. le Président, j'en ai terminé. Pour vous dire quand même que là j'ai fait une synthèse que j'ai essayé de faire la plus rapide possible. Pour la Commission RFin ça n'a été pas loin de 25 séances pour arriver à ce système. C'est un système qui est moins simple qu'il ne paraît. L'idée est, qu'une fois mis en place, il fonctionnera de manière relativement fluide. Mais pour s'assurer justement qu'il fonctionnera de manière fluide, on a fait des contrôles un peu dans tous les sens, de telle sorte d'assurer que cette réforme donne le résultat escompté. On n'est pas devin. On ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, mais on espère que ça va marcher de manière parfaitement fluide. On a en tout cas mis toute l'énergie qu'il fallait pour cela.

Je voudrais remercier très chaleureusement mes collègues de la Commission RFin qui ont démontré une endurance à toute épreuve et le taux de participation aux séances est excellent. Je ne veux pas vous donner les motifs d'excuses des gens aux séances, car c'est confidentiel, mais c'est pour l'essentiel des questions de santé ou des séances de notre Église auxquelles les gens ont participé lorsqu'il y a parfois plusieurs séances qui ont lieu en même temps. Donc un taux de participation qui reste excellent au sein de la Commission RFin, qui ne s'est pas épuisée et qui a passé quand même énormément de temps. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup au Président de la Commission spéciale pour ces paroles, y compris les remerciements que tu as exprimé aux membres qui ont travaillé durement et longuement. Je sais que c'est une matière compliquée, mais on tire tous à la même corde ou presque. Il y a aura certainement des questions, par la suite. Je passe maintenant la parole au représentant du CEx, pour sa prise de position, à son responsable des finances, M. Joye.

b) Position du Conseil exécutif

b) Stellungnahme des Exekutivrates

M. Marc Joye. M. le Président, chers délégués, Mesdames et Messieurs, le CEx soutient sans réserve la proposition de la RFin.

Comme nous l'avons déjà expliqué lors de la dernière assemblée, la version actuelle du frein aux dépenses, avec son pourcentage fixe de 15 % des recettes fiscales vieilles de quatre ou cinq ans, ne fait pas sens. Elle n'a jamais vraiment fonctionné d'ailleurs. Je ne reviendrai pas sur les difficultés du système actuel, qui sont expliquées en détail dans le rapport qui vous a été remis.

Le nouveau système vise à changer cela. D'abord, il se veut tourné vers l'avenir. Il entend d'abord définir les besoins liturgiques et pastoraux futurs et, sur cette base, mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. Le plan quinquennal qui vous a été présenté l'année dernière est un instrument moderne et efficace et, à cet effet, qui apporte également aux paroisses la stabilité et la sécurité nécessaires à la planification de leurs tâches pastorales. C'est le premier point.

Deuxièmement, le montant des contributions doit être fixé en fonction des tâches supra-paroissiales qui sont soit prescrites par les statuts, soit que l'assemblée souhaite confier à la CEC. Pour cela, comme nous l'avons déjà indiqué en décembre dernier, nous avons besoin d'une liste des tâches supra-paroissiales données à la CEC. Il s'agit d'une tâche complexe qui nécessite certaines ressources. Le CEx et les représentantes des régions diocésaines y travaillent et espèrent pouvoir présenter une base de discussion avancée avec le budget 2026. Le plan financier dépend en fait des tâches qui nous sont allouées.

Je m'explique à l'aide d'un exemple : si certaines tâches qui relevaient jusqu'à présent de la pastorale territoriale doivent désormais être centralisées au niveau de la collectivité cantonale, la contribution des paroisses à la collectivité augmentera, mais les dépenses pour la pastorale territoriale diminueront. Et inversement. Si des tâches sont supprimées au niveau de la collectivité cantonale et transférées de manière décentralisée aux paroisses, les coûts diminuent pour l'Église cantonale, pour la CEC, mais ils augmentent dans les paroisses. En ce sens, les réflexions sur le financement doivent être globales et considérer à la fois les coûts de la catégorielle et de la territoriale et ne pas se limiter à une simple isolation qui consiste à dire : « Payons le moins possible à la CEC et tout ira bien ! ». Cela ne serait pas efficace.

En résumé : le système révisé doit être un instrument efficace qui vous permette de décider quelles ressources doivent être affectées à quelles tâches. Et non plus, comme c'était le cas jusqu'à présent, sur la base d'un pourcentage des recettes fiscales passées.

En ce sens, le projet de la RFin est salué par le CEx qui le soutient sans réserve. Merci.

M. le Président. Merci beaucoup, Marc, pour ces quelques considérations.

c) Entrée en matière

c) Eintretensdebatte

M. le Président. Nous traitons actuellement la première lecture. Il y aura une deuxième lecture à la session suivante, ceci pour la raison aussi simple qu'importante qu'il s'agit d'une réforme conséquente influant l'avenir de la gestion financière de notre collectivité dans la durée. Nous allons donc avoir la première lecture de cette révision aujourd'hui, avec un premier vote. Et nous allons revenir sur la révision à la prochaine session de notre Assemblée, pour une deuxième lecture et le vote final. Je répète ceci pour que chacun soit au clair où on se situe au niveau du processus. Est-ce que vous avez une question aux responsables qui ont pris la parole ou à d'autres représentants du CEx ?

Mme Stéphanie Bernasconi. M. le Président, Mesdames, Messieurs, je pose une question. Je ne remets pas en cause le principe de révision, ni du 15% qui était peut-être limitatif, mais dans l'autre sens, est-ce que vous avez pensé à un socle minimal de contributions ? Il y a la responsabilité de la répartition des tâches, mais admettons qu'on se trouve face à des contributions des paroisses très basses, pour tout ce qui concerne les tâches supra-paroissiales, ça peut être extrêmement délicat et délétère s'il n'y a pas un minimum de fonds qui puisse être pérennisé. Qu'on ne mette pas un maximum, je le comprends bien, mais il serait bien de réfléchir à un socle de base.

L'autre question que je me pose, par rapport à vos réflexions, concernant le transfert des tâches, qui sont les personnes habilitées à hiérarchiser les priorités, c'est-à-dire valider le transfert de l'une à l'autre, ça peut être en paroisse ou en supra-paroissial ?

M. le Président. J'invite tant Matthieu que Marc de se tenir prêt ici au microphone pour les réponses. On va suivre le processus parlementaire régulier. Je vais d'abord passer la parole au représentant de la Commission RFin qui pourra nous dire si ces sujets ont été traités. Si nécessaire, ces informations pourront être complétées par le CEx, par la suite.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, sur la question du seuil minimal, c'est effectivement une question que nous nous sommes posées. La Commission n'a pas voulu mettre de chiffre, ni dans un sens, ni dans l'autre, puisque l'expérience d'un chiffre, c'est précisément ce qui n'a pas fonctionné jusqu'à aujourd'hui.

Dans le système actuel, il n'y pas de chiffre minimal. Il y a uniquement un chiffre maximal. L'idée du système actuel, et d'ailleurs du système futur aussi, c'est de protéger les paroisses contre une trop grande gourmandise de la Corporation cantonale, comprenez par là une trop grande gourmandise de ceux qui votent le budget de la Corporation cantonale, c'est-à-dire nous.

Dans le système actuel, le seuil minimal ne s'était pas posé. Avec le nouveau système, on a réfléchi à cette idée aussi et même si ça ne ressort pas directement de l'art. 71 du Statut qui se base uniquement sur le principe de base, qui est de protéger les contributions des paroisses et que la majorité des deux tiers protège le budget de la CEC également en quelque sorte. Cela ressortira dans le Règlement d'application qui est déjà rédigé et qui vous sera soumis en première lecture, en même temps que la deuxième lecture du Statut. En cours de législature, on ne pourra pas augmenter les contributions des paroisses, ni les diminuer, sans passer par la majorité des deux tiers. A la fois les paroisses savent ce que ça va leur coûter, mais dans l'autre sens le CEx, quand il prépare le budget, sait qu'il y a un socle sur lequel en principe il peut travailler et qu'il n'y aura pas tout à coup des variations intempestives qui pourraient intervenir, sauf majorité des deux tiers, mais ce sont des situations tout à fait exceptionnelles.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ? Dans ce sens-là le nouveau système est un peu plus protecteur, voir stabilisateur du budget de la CEC que l'ancien système.

M. le Président. Merci beaucoup, M. Canevascini. M. Joye, vous avez la parole.

M. Marc Joye. Merci pour la question qui est tout à fait justifiée et intéressante. Je rejoins en grande partie ce qu'a dit M. Canevascini, que jusqu'à présent effectivement il n'y pas de limite vers le bas. Dans le nouveau système en fait il y en a une, puisque l'idée c'est de déterminer un plan financier qui donne tant une limite vers le haut que vers le bas. Ça donne aussi une garantie, une fois qu'on a un

plan financier qui garantit un certain niveau de dépenses, ça donne aussi une garantie que le CEx travaille sur cette base et qu'une réduction de ce montant nécessiterait effectivement une majorité des deux tiers. Dans ce sens je pense qu'on est mieux protégé.

Au niveau d'éviter une dépense, il y a aussi une question d'éthique qui se pose. C'est la responsabilité des délégués, et je suis sûr que tous la prennent très sérieusement, et vous n'êtes pas ici dans le but de dépenser le moins possible d'argent. Vous êtes là avec le but de prendre votre responsabilité, qui est celle d'assurer que la pastorale fonctionne au mieux de ses possibilités dans le canton, en fonction des moyens à disposition. J'ai confiance que la très grande majorité d'entre vous voit cette responsabilité et ne voit pas juste l'idée d'essayer de réduire au maximum les moyens, pour en avoir le plus possible dans les paroisses. Je pense que ça serait un cas isolé.

D'autre part il faut aussi dire que le plan financier n'est pas gravé dans le marbre. C'est prévu par le système que c'est une annonce d'intention. Voilà ce que nous prévoyons pour les prochaines années. Il est prévu qu'il peut être modifié en tout temps, pour différentes raisons, en particulier en cas d'évènement imprévu ou exceptionnel qui peut avoir lieu dans un sens ou dans l'autre. Ça peut être en raison des revenus fiscaux, ça peut être au niveau de dépenses imprévues que nous devons subir. Je vous rappelle que certaines de nos dépenses sont aussi liées. On ne peut pas simplement dire 0. On a aussi des conventions avec pas mal d'organisations et d'institutions dans le canton où on fournit un certain personnel, des aumôniers, etc. On ne peut pas juste dire tout à coup, on arrête tout ! Donc là j'en appelle à la responsabilité de chacun pour réagir comme il faut.

La question était bien posée et c'était juste de la rappeler ici parce qu'on a toujours tendance à réduire les coûts, mais pas toujours à veiller à assurer une pastorale de qualité.

Au niveau de qui décide les priorités, la première mouture doit venir du CEx et des représentantes de l'Évêque. C'est eux qui doivent déterminer quelles doivent être les priorités de la pastorale. Quelles sont les tâches auxquelles on pourrait renoncer, centraliser, décentraliser ? Après c'est à nous de mettre une étiquette pour savoir ce que coûtent ces tâches et de les soumettre à votre décision puisque c'est l'Assemblée qui approuve finalement le budget.

J'espère avoir répondu aux questions.

M. le Président. Merci beaucoup, M. Joye. La question est effectivement très pertinente. Nous sommes, en parallèle aux révisions statutaires et réglementaires, aussi en train d'assurer, avec les deux déléguées-représentantes de l'Évêque, de pouvoir présenter ces perspectives d'avenir qui seront beaucoup plus concrètes que les chiffres, les articles et autres dispositions légales dont nous discutons aujourd'hui. A qui puis-je donner la parole ? Nous sommes toujours dans le débat d'entrée en matière. Je pars du principe que l'entrée en matière est acquise.

d) Discussion de détail

d) Diskussion Punkt für Punkt

M. le Président. Nous pouvons à présent discuter du contenu. Vous savez que lorsqu'on révisé un statut, comme celui de notre Corporation ecclésiastique, cela se fait au moyen d'un décret. Vous avez reçu ce décret en annexe.

Le fait qu'il n'y ait pas eu plus de questions à ce stade sur le contenu des mécanismes parle clairement en faveur des organes qui ont travaillé à cette réforme depuis maintenant plusieurs années. Le processus a été amorcé par une motion venant de notre Assemblée. Ceci a abouti à la création d'une Commission spéciale qui a travaillé main dans la main avec la Commission de gestion et le CEx, et qui a pu expliquer à plusieurs reprises le pourquoi et le comment ainsi que les solutions retenues. Je remercie toutes les personnes impliquées dans ces travaux de longue haleine.

Je vais maintenant lire le décret, article par article, en première lecture. Lors de la prochaine séance, nous procéderons à la deuxième lecture et au vote final. Après le vote final, cet automne ou à la fin de l'année, ce décret sera soumis au référendum facultatif, puis validé selon le procédé habituel.

Le Président lit le décret article par article, en première lecture.

Titre et considérants

Art. 1 Révision partielle du Statut

Herr Mario Amacker. Sehr geehrter Herr Präsident, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich habe eine Bemerkung zu Art. 71 Absatz 3, ein Reglement regelt die Einzelheiten. Jetzt haben wir heute Morgen im Verlauf der Sitzung beschlossen, dass wir die Reglemente revidieren wollen, vereinfachen wollen, vielleicht auch zusammenführen wollen und jetzt schaffen wir hier wieder ein neues Reglement.

Brauchen wir wirklich nochmals ein Reglement? Das Ziel sollte ja sein, so schlank wie möglich zu sein, so wenig Reglemente wie notwendig zu haben und diese so einfach wie möglich zu halten (vielleicht auch so wenig Formulare wie notwendig auf jeder Stufe). Also vielleicht eine Frage an Matthieu. Braucht es wirklich ein Reglement oder reicht vielleicht ein abschliessender Bericht der RFin zu diesem Instrument, denn wer braucht dieses Reglement, wahrscheinlich nicht die Gesamtheit der Versammlung, sondern nur spezifische Personen? Das ist mein Vorschlag.

M. le Président. Vielen Dank Mario. Ich bin als Historiker zuerst auch immer skeptisch, wenn Juristen Reglemente ausarbeiten. Wir haben heute eine Spezialkommission geschaffen zur Revision eines wichtigen Reglements. Wir werden mit dem Generalsekretariat dann schauen, wie sich das entwickelt in Bezug auf die anderen Reglemente. Das Reglement hier, ist zentral. Matthieu wird das gleich erklären. Viele der Arbeiten, die jetzt in diesen 25 Sitzungen geleistet wurden, gingen schon in die Richtung, dass man dann diese reglementarische Basis hat, aber ich übergebe das Wort an Matthieu Canevascini.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, cher Mario, la réponse est oui, ce règlement est nécessaire.

Je partage complètement l'objectif de simplifier les choses au maximum. Ça fait 8 ans que je suis actif dans cette Assemblée et l'essentiel de mes tâches a toujours été de simplifier les choses au maximum. Mais simplifier les choses au maximum, ne veut pas forcément dire, rédiger les textes les plus courts. Si un texte est trop court, mais que finalement on ne sait pas comment faire, ou on ne veut pas se poser trop de questions au moment où l'on rédige les textes, ça arrive malheureusement assez souvent, on laisse plutôt les questions délicates pour la suite. C'est là qu'on va créer des situations compliquées.

En l'occurrence on parlera de ce règlement lorsqu'il sera soumis à l'Assemblée. La Commission RFin a fait en sorte que ce règlement soit isolé. On aurait pu le joindre au futur Règlement des finances par exemple.

On ne va justement pas vous proposer de faire ça pour que ce règlement, qui sera extrêmement technique, et qui va concerner en réalité très peu de personnes, soit le CEx ou plus particulièrement le responsable des finances, la Commission de gestion et ceux qui au sein de notre Assemblée font rapport pour leur groupe du respect ou non du plan financier par les différents budgets qui sont proposés par le CEx pour le cas où la Commission de gestion n'aurait pas signalé quelque chose qui ne va pas. Donc finalement un nombre relativement restreint de personnes qui connaissent très bien le sujet et qui sont déjà dans la réflexion technique. Et c'est justement la raison pour laquelle il est préférable de faire un règlement spécifique, histoire de ne pas alourdir d'autres textes qui eux s'adressent à beaucoup plus de gens. Donc ce règlement il ne va pas alourdir la vie des gens.

En revanche, il va quand même fixer la manière dont on doit calculer les choses, pour assurer que le principe qui est fixé dans le Statut, si on décide de l'adopter, dans la réalité les choses fonctionnent effectivement. Et ça il vaut mieux l'avoir prévu à l'avance et c'est pour cela, comme l'a dit Bernhard, on a passé 25 séances, pas spécifiquement sur le Règlement. On a passé 25 séances pour mettre en place un système qui marche. Le Règlement sera l'expression des détails de comment les choses doivent être faites pour que le système marche. Par exemple il y a 4 chiffres clés, qui seront concrètement protégés par la majorité des deux tiers. Ce sont ces 4 chiffres clés, s'ils sont fixés, garantissent que les contributions des paroisses seront effectivement stables.

Je pense que c'est pour le bon fonctionnement de notre Corporation cantonale. Il vaut mieux que ces 4 chiffres clés aient été fixés dans le Règlement, aient été prévus à l'avance. La Commission a complété ces chiffres sur la base du mandat attribué au CEX. En effet, au départ seul 3 chiffres étaient prévus. Il vaut mieux que ça soit réglé quelque part, plutôt que laissé à l'appréciation d'un peu tout le monde, avec un grand flou qui crée des chicanes sur comment est-ce qu'il faut protéger les contributions des paroisses.

On a eu le souci complet de ne pas compliquer la vie des gens avec ce Règlement. Le fait d'avoir un règlement dans ce cas particulier, à notre sens va simplifier et fluidifier l'application du nouveau système et non pas le compliquer. J'espère avoir répondu à la question.

M. le Président. Merci beaucoup Matthieu. Est-ce que la question de M. Amacker appelle une réaction de la CoGest ou du CEX ? Cela n'est pas le cas. Est-ce que nous avons répondu à votre question M. Amacker ? Cela est le cas. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques sur l'art. 1 ? Je continue.

Le Président continue la lecture des art. 2, 3 et 4.

Pas de remarques.

e) Vote

e) Abstimmung

M. le Président. Nous passons au vote d'ensemble concernant l'approbation de ce décret.

Approuvez-vous en première lecture la révision partielle du Statut ecclésiastique (réforme du frein aux contributions) ? Genehmigen Sie in erster Lesung die Teilrevision des Kirchenstatuts (Reform der Beitragsbremse)? Die Abstimmung ist eröffnet. Le vote est ouvert.

Vous avez approuvé en première lecture cette révision par 47 voix et 2 abstentions. Je vous remercie beaucoup et réitère encore une fois mes remerciements aux membres de la Commission spéciale, au CEX, mais aussi à la Commission de gestion, qui ont tous ensemble suivi ce dossier, d'une manière très assidue.

11. Divers

11. Varia

a) Dates de l'Assemblée 2026

a) Versammlungsdatum 2026

M. le Président. Damit komme ich zum letzten Punkt unserer heutigen Versammlung: Varia.

Sie haben vor sich auf dem Pult die Broschüre «Formation et ressourcement 2025-2026» gefunden, wie immer zum mit nach Hause nehmen und weitergeben.

Dann haben Sie auch ein zweites Couvert gefunden. Es geht um La Maison Commune, das Haus der Gemeinschaft. Der Name auf Deutsch ist noch nicht ganz fix und wird sich sicher noch stabilisieren. Es handelt sich um eine ganz junge Initiative der katholischen Kirche hier im Kantonszentrum, und ich freue mich ganz besonders, zur Vorstellung dieses Projektes das Wort an Pfarrer Alexis Morard zu übergeben.

M. l'Abbé Alexis Morard. M. le Président, chers amis, merci de m'accorder quelques minutes. Vous avez probablement eu la curiosité d'ouvrir l'enveloppe déposée à votre place, vous y avez découvert quatre visages féminins qui incarnent les valeurs qui colorent le projet de la Maison Commune, désormais abritée par l'Auberge du Cygne.

- Hildegard von Bingen bekocht die Gäste im Gasthof zum Schwanen mit einer grosszügigen, die traditionellen Rezepte mit Umweltfreundlichkeit verbindet. Unsere jungen Gastronomen sind sich der engen Verbindung von geistiger und körperlicher Gesundheit bewusst.
- Maria Montessori, femme de foi et pédagogue visionnaire, nous inspire un espace pensé pour les enfants, qui respecte leur dignité et leur besoin d'autonomie.
- In einer Zeit, die bisweilen von Fanatismus geprägt ist, bekommt Etty Hillesum für das Haus der Gemeinschaft eine besondere Bedeutung. Ettys Lebensweg war auf innere Freiheit ausgerichtet. Ihr Name steht für das künstlerische Programm des Hauses der Gemeinschaft.
- Enfin, Marguerite Bays, emblème de notre patrimoine spirituel vivant, accueillera à l'étage des tables d'hôtes, des ateliers et vos conseils paroissiaux, dans un espace modulable et chaleureux.

Depuis deux semaines, l'Auberge du Cygne a donc rouvert ses portes dans le quartier "requalifié" du Bourg, tout près de notre cathédrale. La fondation ecclésiastique créée autour de ce projet – la FFPM – est heureuse d'encourager une nouvelle génération de restaurateurs, passionnés et novateurs.

Pour découvrir la carte, suivez le code QR en bas à droite de l'écran. Celui de gauche renvoie quant à lui à la page du projet d'amitié sociale. Les deux sites sont encore en développement, et pour l'instant seulement en français.

La Maison Commune, c'est un projet d'amitié sociale au cœur de la cité. Inspirée par l'encyclique *Laudato Si'* du pape François, elle veut promouvoir une écologie intégrale, enracinée dans la doctrine sociale de l'Église, si chère aussi à notre nouveau pape Léon.

Le concept d'amitié sociale, développé dans *Fratelli Tutti*, guide notre volonté de bâtir une culture de la rencontre, entre générations, cultures et milieux de vie.

Sous le toit de l'Auberge du Cygne, nous voulons ainsi tisser du lien : autour de repas savoureux, d'espaces éducatifs, de rencontres artistiques, et de propositions porteuses de sens.

Der Zentralität des Menschen Geltung zu verschaffen bedeutet auch, den Geist der Familie wiederzuentdecken, in dem jeder Mensch frei, entsprechend seinen Fähigkeiten und Gaben, zum gemeinsamen Haus beiträgt.

Ce projet a mis le temps de mûrir. Il est né de rêves partagés et de rencontres heureuses. Il n'aurait jamais vu le jour sans le soutien et l'engagement de nombreuses personnes donc certaines sont ici présentes et que je remercie profondément.

Merci à chacune et chacun et bon appétit ! Si vous le souhaitez, j'ai des dossiers en allemand et en français. Pour ceux qui s'intéressent, je les laisse à la sortie.

M. le Président. Merci beaucoup pour cette présentation et bravo à toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce beau projet.

Y a-t-il des membres au sein de l'Assemblée qui ont des questions ? Ce n'est pas le cas. Gibt es weitere Varia?

M. Maurice Seydoux. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce n'est pas en tant que répondant du groupe Sarine-Lac que je m'adresse à vous. Cela dit, nous en avons parlé dans notre traditionnelle séance d'avant notre assemblée. Ils sont tous très ouvert et d'accord avec moi sur ce que je vais vous dire par la suite.

Je veux vous parler de fusion de paroisses. Depuis 2014, il existe un Règlement pour l'aide aux fusions de paroisses. Ce Règlement se termine le 31 décembre 2027 et les fonds alloués, je suppose, seront dissous ou annulés. Ma question est la suivante et je n'attends pas de réponse aujourd'hui : Est-ce que le CE, par son responsable, M. Christian Bussard, s'y est déjà préoccupé ?

Pourquoi cette question maintenant. C'est tout simple, les 6 paroisses qui forment notre UP de St-Protas ont lancé une procédure de fusion. Mais les travaux et la votation pourraient être réalisés au-delà de la date d'arrêt des subventions. En ce cas, nous ne toucherions aucun denier provenant de la

CEC. Ma demande serait alors de prolonger ce Règlement et éventuellement la possibilité d'une indexation, car depuis 2014, le coût de la vie des paroisses a grandement augmenté. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup, M. Seydoux. Est-ce qu'une réponse du CEx est déjà possible ?

M. Christian Bussard. M. le Président, chers délégués, merci Maurice pour cette question. Nous en avons déjà parlé au sein du CEx et la prolongation du délai est prévue. Une proposition sera faite à l'Assemblée pour décision. On sait qu'en 2028 il y a les élections pour les conseils de paroisse. Il n'y aura peut-être pas que votre projet qui sera sur la table, d'autres arriveront aussi. On doit se poser la question de qu'est-ce qu'on doit faire avec ce fonds. L'indexation n'a pas encore été discutée.

M. le Président. Grand merci, cher Christian. Je passe la parole à M. Joachim Tedie.

M. Joachim Tedie. Merci beaucoup. M. le Président, chers collègues, nous avons au début de cette séance eu le privilège d'avoir la présence de notre Évêque, qui après avoir confié notre séance à la grâce du Seigneur, a fait un petit commentaire et j'ai suivi les anecdotes avec beaucoup de plaisir. J'ai noté que sa présence n'était pas agendée dans notre tractanda. Je voudrais m'assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'ondes par rapport au message que l'Évêque a voulu nous faire passer, M. le Président ?

M. le Président. Merci beaucoup, Joachim. En effet, la présence de notre Évêque nous a été annoncée il y a une semaine. J'ai tout de suite proposé qu'il fasse la prière. J'ai aussi été en contact avec des membres du staff de l'Évêché et les représentants au sein de notre Assemblée qui font le lien. Je tiens donc à vous rassurer que la communication passe en dehors de notre cadre ici. Je m'étais réjoui au plus haut point que Monseigneur Morérod ait pu venir. Je vais lui suggérer de venir à nouveau à l'automne. On verra s'il sera disponible. Je passe également la parole à la Représentante germanophone de l'Évêque, Mme Isabella Senghor. Bitte, Isabelle, Du hast das Wort

Mme Isabelle Senghor. Peut-être que c'est aussi l'occasion de préciser qu'il y aura une lettre pastorale parce que c'était aussi le souhait de l'Évêque de parler ici de ses difficultés, mais aussi le souhait de parler des visions pastorales, qui auront éventuellement aussi une influence pour cette Assemblée, mais aussi pour les paroisses plus largement.

Je pense qu'il est aussi important de noter, et il en a parlé notamment au début, c'est les soucis financiers, et là effectivement l'Évêché se pose la question comment continuer, avec quelles tâches fonctionner et c'est pour ça que je salue aussi le travail qu'on a déjà commencé et qu'on continue, c'est de faire notamment cette liste des tâches sur plusieurs niveaux. C'est important aussi que l'Évêché fasse le même travail. Ils y sont aussi. L'Évêque a parlé des archives, mais évidemment ça va beaucoup plus loin. Il y a énormément de tâches qui je pense aussi, par souci de transparence, c'est important de vous montrer et discuter avec vous et d'harmoniser, dans ce souci qu'on partage. Vraiment aussi qu'on arrive, on a parlé d'économies, mais cette envie d'être efficaces, pour éviter qu'il y ait des doublons, pour avoir une bonne répartition entre les différentes parties.

Et comme Marc l'a déjà souligné, c'est assez fastidieux comme travail. C'est un énorme travail ! On a déjà parlé avec les différentes équipes. Ça va être un exercice très important, pour pouvoir communiquer ensuite aussi avec vous. Ce qu'on fait, ce qu'on va continuer de faire et ce qui est important à faire. On a parlé des conventions tout à l'heure, mais juste pour mettre un peu des mots. C'est surtout de la pastorale spécialisée dont on parle, les aumôneries à l'hôpital, dans les EMS et là on a une vraie envie d'investir davantage. Je pense que c'est aussi important que suite à cette assemblée, suite à ces mots que l'Évêque nous a adressés, qui sont mis sur papier, que vous aussi aurez quelque chose à amener en paroisse et que vos paroissiens arrivent à lire et à comprendre et que suite à cela, avec la liste des tâches, on continue la réflexion comment travailler au mieux ensemble. Merci.

M. le Président. Un grand merci, Isabella. Vous voyez, tout est lié : les nouvelles règles que nous mettons en place afin d'avoir un cadre financier plus agile, la fusion des paroisses, l'organisation de la pastorale, la vision d'avenir. Ces réformes et orientations nouvelles sont d'une grande complexité et nécessiteront la mobilisation de toutes nos forces.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Herr Mario Amacker. Sehr geehrter Herr Präsident, liebe Kolleginnen und Kollegen, erlauben Sie mir ein paar abschliessende Bemerkungen. Ich fand es auch sehr interessant und richtig, was unser Bischof heute Morgen gesagt hat. Er hat seine Probleme, mit denen er täglich konfrontiert ist. Wir haben unsere Probleme in den Pfarreien, mit denen wir monatlich konfrontiert sind, die wir zu lösen versuchen, einerseits in der Tradition der Kirche, andererseits aber auch mit den notwendigen Änderungen, die es braucht, auch im Hinblick darauf, dass man meistens weniger Freiwillige zur Verfügung hat.

Ich habe heute gelernt, dass Synode «auf dem Weg gehen» ist. Wir haben begonnen uns auf dem Weg der Reformen zu bewegen. Heute haben wir etwas angestossen mit den Revisionen. Unser Präsident des Exekutivrates hat es angesprochen, es wird auch eine Revision der Finanzierung der Kirche brauchen, lieber mittelfristig, als langfristig. Das wird sehr wichtig sein für die Zukunft der Kirche. Unsere Kirche wird sich verändern, entweder mit uns oder ohne uns. Besser wäre es mit uns. Wenn man auf dem Weg ist, dann ist es besser, wenn man mit beiden Beinen läuft. Man kann natürlich dann auch auf einem Bein laufen, die Administration, die Organisation verbessern, aber auf dem zweiten Bein, da sollte man auch laufen und, Isabella du hast es auch angesprochen, die Seelsorge, die Pastoral, es wird an der Zeit, dass wir beginnen zu diskutieren, wie die Pastoral in Zukunft aussehen wird. Das wird wahrscheinlich leider auch schmerzhaft Diskussionen geben, wo geben wir Dinge auf, wo nicht?

Aber es gibt noch ein weiterer Punkt, der liegt jedoch nicht in der Kompetenz dieser Versammlung. Auch die Kirche als Kirche muss sich verändern. Und hier möchte ich auch mal ansprechen, dass es Zeit wird, dass auch die pastorale kirchenrechtliche Seite sich verändern wird. Die Kirche muss sich in der Schweiz und in Nordeuropa verändern. Es wird an der Zeit, dass die Frauen endlich ihre Position in der Kirche haben, die sie verdienen, d.h. es wird Zeit, dass auch angesprochen wird, dass die Frauen endlich ins Priesteramt kommen müssen. Hinter dieser Idee steht, zumindest in meiner Pfarrei, eine grosse Mehrheit der Pfarreibürger. Und es sollte nicht länger ignoriert werden, unter Bezug, dass Rom möchte nicht das, sondern wir in Nordeuropa sollten uns endlich auf diesen Weg machen. Ich hoffe, die Bischöfe in der Schweiz haben den Mut, hier voran zu gehen und endlich diese Reformen einzubringen, auch und gerade als Reaktion der Missbrauchsgeschichte die wir hatten, die vor allem auch ein Problem der straffen Hierarchie der Kirche ist.

In diesem Sinne hoffen wir, dass wir hier wirklich eine zweiteilige Synode, also bei der Wanderung, bei den Reformen, bei der Veränderung dieser Kirche sehen werden, in nicht allzu ferner Zukunft. Vielen Dank.

M. le Président. Vielen Dank, Mario, für diese schönen Worte, zum Vorwärtsblick auf der administrativen Schiene, aber auch zum Vorwärtsblick auf der kirchlichen Schiene. Besten Dank an Isabella und an unseren Bischof, der heute extra zu uns gekommen ist.

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, je vais être hyper bref. Aujourd'hui c'est la 99^{ème} séance. La prochaine c'est la 100^{ème}. J'imagine que Bernhard et Bruno ont pensé à faire un apéritif dînatoire, comme nous sommes bénévoles ici.

M. le Président. Merci pour cette proposition. Peut-être que le CEx a tracé tous les budgets pour les apéritifs ? Mais je ne le crois pas !

Mme Valentine Murith. M. le Président, chers collègues, je voulais juste ajouter un mot qui va dans le sens de tout ce qui a été dit. Je pense qu'on est vraiment au-devant de beaucoup de défis. On vient de parler du défi du changement ecclésial, on aura des changements. Personnellement je ne voudrais pas être prêtre. C'est très personnel.

Dans la question qu'a posé Mme Bernasconi quant à savoir qui décidera ou choisira des tâches, je pense qu'on est devant un défi de choix. Aujourd'hui on parle de l'Église qu'on connaît, dans laquelle on travaille, mais dans l'avenir on va, j'en suis sûre, avoir des diminutions d'argent, des diminutions de rentrées. On va devoir un peu plus faire travailler l'imagination et le cœur que le porte-monnaie et ça, ça me paraît très important. Je pense que c'est la chose principale qui devra nous guider dans le choix

de toutes ces tâches qu'on ne pourra pas continuer à assumer éternellement. On va devoir faire autrement.

On a de moins en moins de bénévoles, comme Monsieur vient de le faire remarquer. La société change, nos vies changent, la vie, le travail, etc. Je pense qu'on a besoin d'imaginer différemment. On doit avoir une Eglise qui donne envie. Et moi qui suis là depuis longtemps. Chaque fois qu'on parle de comment faire pour qu'il y ait moins de sorties d'église, les premières réponses qu'on a c'est : « oui, mais on aura moins d'argent... ».

Mais non, mais comment on fait pour que les gens aient envie de rester dans cette Église et trouver dans cette Église du soutien, la chaleur, mais la gaieté aussi ? Je suis très contente que Monseigneur était là aujourd'hui, mais il n'était pas « youp-youp », excusez-moi ! Notre Église, si on veut la soutenir et qu'on veut continuer, il faut qu'elle nous donne envie, il faut qu'elle soit gaie. En tant que Présidente j'avais fait des vœux une fois à l'Évêché et mon thème c'était « Jésus a commencé sa vie de pasteur par un mariage, donc une fête ». Il a fait la fête avec ses copains, sa maman et les mariés et il l'a terminé avec une fête aussi. Alors ok le dernier repas était certainement moins festif, mais ça reste une mission entre deux moments de partage, entre deux moments d'attention à l'autre et de gaieté. Je trouve que c'est ça qui doit nous inspirer si on veut que ça continue, que ça aille mieux. Merci.

M. le Président. Vielen Dank!

b) Remerciements

b) Verdankungen

M. le Président. J'ai maintenant le plaisir d'inviter Nathalie Lehmann à venir devant. J'aimerais remercier notre ancienne secrétaire, au nom de toute la CEC, mais surtout, bien sûr, au nom de notre Assemblée, pour les années de service qu'elle a donné.

Nathalie, tu as travaillé pour la CEC depuis décembre 2019. Tu nous quittes donc dans la sixième année de travail pour le côté paroissial de l'Eglise, mais tu ne nous quittes pas totalement puisque tu rejoins l'Évêché et les équipes de Monseigneur Charles. Tu as été la secrétaire élue de notre Assemblée pendant une législature ou presque. J'ai eu un énorme plaisir à travailler avec toi, ce pourquoi je voulais te remercier. Tu as été une secrétaire attentive, à l'écoute de la présidence, toujours un pas en avance par rapport aux réflexions de nous tous qui sommes des miliciens. C'est précieux d'avoir pu compter sur ton professionnalisme, ton attitude humaine. Merci pour ta manière de faire et de communiquer, pour les petits messages de rappel, pour ta capacité de lever le doigt et de nous rendre attentifs à faire attention ou à penser à ci et à ça. Merci pour tes bons et loyaux services ! Parfois, nous avons, ensemble, oublié certaines petites choses. Cela fait partie de la vie et du travail en équipe, que ce soit du côté exécutif, législatif ou de l'administration.

J'aimerais te transmettre, au nom de l'Assemblée, tous nos remerciements sans rester aux seules paroles. Voici un petit cadeau : quelque chose de joli et quelque chose de bon. Merci beaucoup, chère Nathalie ! [Der Präsident überreicht Nathalie eine dekorative Pflanzen-Kerzen-Kreation sowie eine Flasche Wein.]

Nach diesen Worten schaue ich noch einmal in die Runde. Ich sehe keine Hände mehr und schliesse damit die Sitzung. Vielen Dank und schöne Sonntags!

Fin de la séance à 11.40 heures.

Ende der Sitzung, um 11.40 Uhr.

Le Président / Der Präsident :

Bernhard Altermatt

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Johanna Fasel

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats : Béatrice Duvoisin

Approuvé par l'Assemblée du 04.10.2025 / Genehmigt durch die Versammlung am 04.10.2025.



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00
cath-fr.ch | kath-fr.ch

Corporation cantonale
Assemblée
cec@cath-fr.ch